

La réalisatrice syrienne Waad Al-Kateab, nommée aux Oscars, manifeste à New York en janvier 2020 aux côtés de professionnels de la santé contre le bombardement d'hôpitaux. Photo par John Lamparski/Getty Images pour Physicians for Human Rights



**RAPPORT 2021 SUR L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

**LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LA  
SCÈNE INTERNATIONALE**



# LA COVID-19 ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

En 2020, la coopération internationale s'est inscrite, comme tous les autres domaines, dans le contexte d'une pandémie sans précédent. La pandémie a mis à l'épreuve les habitudes et les pratiques existantes en matière de coopération multilatérale, à la fois dans le cadre de la réponse à la pandémie et en ce qui concerne la poursuite des activités essentielles en matière de droits humains, de développement, de paix et de sécurité. Elle a mis en évidence les faiblesses et les défis du système international. Il est primordial de tirer les leçons de cette période de pandémie quant à la manière de renforcer la coopération internationale.

Les conséquences dévastatrices de la pandémie affectent le monde actuellement, et pourraient se prolonger pendant des années, bloquant les opportunités, creusant les inégalités, bafouant les droits. Parmi elles, on peut citer les pertes en vies humaines, dont beaucoup auraient pu être sauvées, et les séquelles à long terme dont souffrent certaines personnes. Les coûts économiques ont été considérables, car les habitudes de vie quotidiennes ont été interrompues ou ralenties dans de nombreux endroits. Les restrictions des droits, dont de nombreuses **restrictions opportunistes de droits** <sup>7</sup> qui n'avaient guère de rapport avec la lutte contre la pandémie, et qui risquent de perdurer, ont également été lourdes de conséquences.

À cela s'ajoutent les coûts d'opportunité. Alors que la pandémie faisait la une des journaux et que la plupart des États, avec des degrés de réussite très variables, concentraient leurs efforts sur la réponse à la pandémie, de nombreuses autres questions urgentes ont disparu de l'ordre du jour international. En l'absence du virus, et après les **grandes mobilisations de 2019** <sup>7</sup>, le changement climatique aurait dû rester en tête des priorités. 2020 aurait alors pu entrer dans l'histoire comme l'année au cours de laquelle les États ont collectivement commencé à prendre des mesures concrètes pour éviter le pire de la crise climatique. Au lieu de cela, bien que l'immobilisation de nombreux vols et le ralentissement des économies aient provoqué une baisse légère et temporaire des émissions de gaz à effet de serre, aucune mesure ambitieuse n'a été prise au niveau international. La 26ème Conférence des Parties des Nations Unies sur le changement climatique (COP26), qui devait se tenir en novembre 2020, a été repoussée d'une année, et de nombreux membres de la société civile ont craint que les États privilégient la relance par la croissance économique par tous les moyens, sans tenir compte des impacts climatiques ; la coopération internationale passant au second plan.

De même, tous les espoirs d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) à la date butoir de 2030, de faire de sérieux progrès dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté, et de concrétiser les droits, ont été réduits à néant. En fait de progrès dans la réalisation des ODD, les répercussions économiques de la pandémie ont plongé des **dizaines de millions** <sup>7</sup> de personnes supplémentaires dans la pauvreté et ont aggravé la précarité de leur situation. À l'inverse, les personnes les plus riches se sont encore enrichies : des milliardaires ont su tirer parti des marchés boursiers pour accroître leur fortune **de plus d'un quart** <sup>7</sup>. Les inégalités économiques ont atteint leur paroxysme.

Les espoirs de profiter du 25ème anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing sur l'égalité des sexes, pour relancer la lutte pour les droits des femmes au niveau mondial, ont également été contrariés (voir le chapitre du présent rapport consacré à la lutte contre l'exclusion), en dépit des efforts déployés par la société civile pour attirer l'attention sur l'urgence des droits des femmes, alors que les femmes pâtissaient tout particulièrement des conséquences de la pandémie.

En ce qui concerne la coopération internationale dans son ensemble, l'année 2020 a été marquée par le 75ème anniversaire des Nations unies (ONU), une occasion que de nombreux membres de la société civile impliqués dans le système international espéraient pouvoir saisir pour initier des conversations sérieuses sur la réforme et le renouvellement. Dans la mesure du possible, et comme décrit ci-dessous, le plaidoyer et les discussions sur la réforme de l'ONU ont tout de même eu lieu. Mais les projecteurs n'étaient pas braqués sur eux, ce qui a rendu plus difficile la création d'une dynamique de changement.

La réalité est que la réponse à la pandémie a été largement unilatérale. La réponse mondiale n'a guère été coordonnée. Les États puissants ont évité le multilatéralisme et leurs réponses à la pandémie ont souvent été nationalistes, voire xénophobes. Les Nations unies ont été reléguées à l'arrière-plan, les États s'affirmant et donnant la priorité à l'action au niveau national. De nombreux États ont adopté des approches sécuritaires et militarisées face à la pandémie, privilégiant la répression plutôt que le dialogue, déployant la violence d'État, renforçant la **censure et la surveillance** <sup>7</sup> et rendant possibles les atteintes aux droits humains. Les normes relatives aux droits humains défendues par les Nations unies ont été ignorées, et les perspectives de

responsabilisation à cet égard étaient faibles. Si les restrictions en matière de droits introduites dans le cadre de la pandémie deviennent permanentes, elles constitueront un nouveau défi pour le système international des droits humains.

La pandémie a donc soulevé de nouvelles questions sur l'efficacité du système international, sa capacité à répondre aux crises et sa rapidité d'action face à des réalités qui changent rapidement. La situation de crise engendrée par la pandémie devrait susciter de nouvelles interrogations sur les raisons pour lesquelles le système international, tel qu'il est actuellement constitué, s'est révélé inapte à remplir sa mission, et offrir une occasion d'apprentissage et de réforme radicale. La société civile demandera instamment aux institutions de l'ONU de montrer qu'elles ont tiré les leçons de la crise, et de procéder aux ajustements nécessaires.

## LA GÉOPOLITIQUE DES VACCINS

La mondialisation a contribué à la propagation de la pandémie, qui a atteint le monde entier aussi vite en raison de la forte interconnexion et de l'extrême mobilité qui caractérisent notre planète. Elle a démontré que les frontières n'ont guère d'importance. La réaction de nombreux États a été de fermer les frontières et d'imposer des restrictions en matière de circulation, ce qui était souvent une précaution temporaire judicieuse. Mais un virus mondial dans un monde globalisé ne pouvait être contrôlé et finalement éradiqué que par une réponse mondiale. La fermeture permanente des frontières est impossible, et les maladies continueront à les traverser de manière invisible. Dans un monde globalisé, où les économies reposent sur des processus de fabrication et des chaînes d'approvisionnement transnationaux, nul n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas.

La mise au point de plusieurs vaccins en l'espace d'un an était porteuse d'espoir. Il s'agissait d'une incroyable réussite humaine, démontrant le meilleur de ce dont nous sommes capables lorsque diverses équipes de personnes très motivées travaillent ensemble pour une même cause. Mais une fois les vaccins approuvés, des gagnants prévisibles sont apparus : les États les plus puissants politiquement et économiquement se sont emparés de l'essentiel des stocks, laissant les pays moins puissants face à une longue attente. Le **nationalisme en matière de vaccins** est devenu l'ordre du jour. Les États puissants semblaient se considérer comme engagés dans une nouvelle course à l'espace, se disputant le prestige international et les avantages économiques. Le gouvernement russe a même fait sciemment référence à la compétition qui l'opposait aux États-Unis à l'époque de la guerre froide en

**nommant** son vaccin Spoutnik V, et a précipité son lancement **avant la fin des essais**. Le gouvernement indien s'est empressé de saluer son vaccin COVAXIN, produit sur place, qu'il considère comme un symbole de son autonomie, mais a **refusé** de publier les données sur lesquelles reposait sa décision d'approuver son utilisation. Le gouvernement chinois a fait preuve d'**opacité**, comme on pouvait s'y attendre, quant au développement et à l'expérimentation de ses vaccins. Le président Trump a quant à lui **tenté de revendiquer** le mérite des États-Unis pour des vaccins développés ailleurs ; le programme de développement de vaccins du pays s'est également appuyé sur des analogies militaires, le projet ayant été initialement qualifié de **Second Manhattan Project**. Le nationalisme en matière de vaccins a fait figure de culte machiste, allant de pair avec l'autoritarisme et le populisme de droite : les dirigeants qui se positionnent comme des hommes forts voulant manifestement montrer que leur leadership contribuait à obtenir les premiers et les meilleurs résultats.

Certains États ont même rivalisé pour présenter leurs programmes de vaccination comme étant les meilleurs. Le parti au pouvoir au Royaume-Uni a **vanté** le taux de déploiement de vaccins plus élevé que dans les pays de l'Union européenne (UE), dans le cadre de sa campagne de relations publiques post-Brexit, et a cherché à faire imprimer son **drapeau national** sur les doses de vaccin produites au Royaume-Uni. L'UE et le Royaume-Uni se sont ensuite engagés dans une confrontation malvenue au sujet de l'approvisionnement en vaccins, qui menaçait de compromettre davantage la paix en Irlande du Nord. Le gouvernement israélien a été salué par la communauté internationale pour la rapidité avec laquelle il a distribué les vaccins, puisque 12 % de sa population a été vaccinée au cours des deux premières semaines. Cependant, les Palestiniens vivant dans les territoires occupés, considérés comme des citoyens de seconde zone, se sont vus **refuser** le vaccin qui n'y était délivré qu'aux colons israéliens. Ce choix délibérément politique entraînera un coût direct en termes de vies humaines.

Parallèlement au « nationalisme vaccinal », la diplomatie en termes de vaccins s'est également développée, les États utilisant leur contrôle de l'approvisionnement en vaccins pour accroître leur influence ; l'Australie, la Chine et l'Inde, par exemple, semblaient engagées dans une **compétition** pour la distribution de vaccins, en vue d'obtenir un avantage stratégique en Asie du Sud-Est. La Chine a rapidement **lié** les vaccins à son programme de diplomatie des infrastructures en cours, l'initiative Belt and Road. Pour la Russie, des alliés clés, tels que la Guinée, l'Iran et la **Serbie**, se sont avérés être les premiers à bénéficier de son vaccin. Les populations de ces

pays alliés pouvaient potentiellement en bénéficier, mais il s'agissait de bilatéralisme intéressé plutôt que de multilatéralisme. Rien de tout cela ne se présentait comme une réponse à un problème mondial qui donne la priorité à l'humanité dans son ensemble.

Alors que les vaccins commençaient à être distribués dans les pays du Nord à la fin de l'année 2020 et au début de l'année 2021, les habitants de nombreux pays du Sud ont appris qu'ils devraient attendre jusqu'en 2022, voire davantage. Les pays du Nord **se sont empressés de s'emparer** <sup>7</sup> non seulement des vaccins nécessitant un stockage à très basse température, pouvant être plus difficiles à administrer dans de nombreux pays du Sud, mais aussi de ceux pouvant être stockés à des températures plus élevées, et qui auraient été plus utiles dans des pays aux infrastructures moins développées.

Il est apparu clairement en 2020 que si la crise était mondiale, ses répercussions étaient géographiquement inégales. Les économies riches du Nord ont peut-être souffert sur le plan économique, mais compte tenu de la taille de leurs économies avant la pandémie, de leur accès au crédit et de leur capacité à vacciner leurs populations en premier, elles disposent des outils nécessaires pour permettre une reprise relativement rapide. La Chine a été la première touchée par la crise, mais sa



Des infirmières du centre de dépistage COVID-19 d'Otara se préparent à administrer le test en masse le 26 août 2020 à Auckland, en Nouvelle-Zélande. Photo par Fiona Goodall/Getty Images

En comparaison, si les pays du Sud, déjà défavorisés, doivent attendre longtemps avant d'obtenir un vaccin ou ont des difficultés à vacciner une partie suffisante de leur population, cela ne peut que retarder leur reprise économique. Le scénario potentiel est celui d'une restriction durable des déplacements, d'autres libertés essentielles et d'une activité économique indispensable dans le sud du monde, même si les pays plus prospères rebondissent. L'absence d'accès universel aux vaccins aggravera les inégalités déjà importantes entre les pays riches et les pays pauvres. Au niveau individuel également, si certains groupes de population ont des difficultés à accéder aux vaccins ou si les élites sont en mesure de se faire vacciner en premier, les inégalités au sein des sociétés se creuseront.

Une reprise inégale fait également planer le spectre d'un danger sanitaire pour tous, où que nous vivions, car un virus qui continue à se propager dans les pays du Sud pourrait connaître de nouvelles mutations, développer une résistance aux vaccins et se diffuser plus facilement dans le monde.

## UNE NOUVELLE INITIATIVE MONDIALE

Une lueur d'espoir est apparue sous la forme de l'initiative COVAX, formée par un partenariat entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies et Gavi, l'Alliance du Vaccin, ces deux dernières institutions étant des partenariats multisectoriels dans lesquels la société civile joue un rôle. COVAX a été créée en tant qu'alliance pour répondre à un nouveau défi : mobiliser des **ressources** <sup>7</sup> afin d'encourager la production de vaccins, en s'engageant à les acheter et à les distribuer à grande échelle. L'idée sous-jacente est que les États à revenus élevés versent une contribution, ce qui leur assure un approvisionnement en vaccins, et ils contribuent ainsi à l'approvisionnement en vaccins des autres membres de COVAX qui ne disposent pas des fonds nécessaires. L'objectif est de fournir 20 % des vaccins nécessaires aux pays du Sud, afin de permettre la vaccination des groupes de population vulnérables et de première ligne.

En septembre, des États représentant **près des deux tiers** <sup>7</sup> de la population mondiale avaient rejoint l'initiative COVAX. Mais si les États à haut revenu qui ont rejoint COVAX sont les **membres de l'UE** <sup>7</sup>, le Canada, le Japon, la Nouvelle-Zélande et le **Royaume-Uni** <sup>7</sup>, il y a eu quelques absents notables, notamment des États qui poursuivent activement la recherche sur les vaccins et l'achat en grandes quantités afin d'en garantir la fourniture à leurs propres citoyens. La **Chine** <sup>7</sup> a finalement rejoint le groupe en octobre, mais la Russie et les **États-Unis** <sup>7</sup> sont restés les



A Rome, en Italie, une manifestation est organisée devant le siège de l'Agence italienne de Pharmacie pour exiger la production gratuite des vaccins anti-COVID-19 et leur disponibilité dans le monde entier. Photo par Stefano Montesi/Corbis via Getty Images

plus réticents parmi une poignée de **non-membres** <sup>7</sup>, ces derniers adoptant une position fortement nationaliste sous l'administration Trump. Le gouvernement américain a revu sa ligne de conduite peu après l'entrée en fonction du président Biden, et a annoncé que le pays rejoignait COVAX. Ce faisant, il a **continué à donner la priorité** <sup>7</sup> à l'approvisionnement en vaccins pour ses propres citoyens, à l'instar d'autres membres puissants. En novembre, COVAX a annoncé que son objectif initial de réunir **2 milliards de dollars** <sup>7</sup> était atteint, mais qu'il lui faudrait encore mobiliser 5 milliards de dollars supplémentaires en 2021. A la fin de l'année, l'initiative **peina** <sup>7</sup> à assurer un approvisionnement suffisant en vaccins. Il est à craindre que les pays du Nord se désintéressent de l'initiative à mesure que leur population est vaccinée, et que les fonds nécessaires à son financement viennent à manquer.

Au moment de la rédaction du présent rapport, une autre difficulté résidait dans le fait que toutes les sociétés pharmaceutiques travaillant à la mise au point d'un vaccin n'avaient pas conclu d'accord avec COVAX. Cela a mis en évidence une autre préoccupation majeure de la société civile : COVAX était certes une solution d'urgence à un problème pressant, mais ne contribuait en rien à remettre en cause la commercialisation des services de santé, ainsi que le pouvoir et la richesse

considérables dont jouissent une poignée de géants pharmaceutiques qui contrôlent les brevets et possèdent les compétences et les technologies nécessaires pour gérer des processus de fabrication complexes. Puisque les retards dans la distribution des vaccins étaient dus à l'incapacité de ces géants à fabriquer des doses suffisantes de vaccins pour tous, il était judicieux de se demander dans quels délais les brevets, les technologies et les compétences en matière de vaccins pouvaient être partagés et développés dans les pays du Sud, dont certains ont fait leurs preuves dans la fabrication de médicaments génériques à grande échelle et à faible coût. Mais des États puissants se sont opposés à cette démarche. Lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en décembre 2020 et janvier 2021, des représentants de pays à hauts revenus, dont les membres de l'UE, le Royaume-Uni et les États-Unis, ont **bloqué** <sup>7</sup> une **proposition** <sup>7</sup> formulée par l'Inde et l'Afrique du Sud visant à suspendre les règles internationales de propriété intellectuelle relatives aux vaccins et traitements anti-COVID-19. Cette mesure aurait permis une production plus rapide de vaccins dans le Sud du monde, mais les États puissants, dans lesquels sont basés les géants pharmaceutiques, se sont appuyés sur un argument utilisé de longue date pour entraver le mouvement en faveur de traitements abordables contre le VIH/sida, à savoir que cela **découragerait** <sup>7</sup> l'innovation pharmaceutique.

La société civile a longtemps reproché aux partenariats multisectoriels de donner trop de pouvoir au secteur privé, et beaucoup continueront à plaider pour des solutions à long terme qui diluent plutôt que de concentrer le pouvoir des entreprises pharmaceutiques. La société civile continuera à affirmer que les solutions basées sur le marché sont un mauvais substitut à l'investissement public et à la propriété publique responsable démocratiquement des soins de santé, en tant que moyens essentiels de garantir les droits et de favoriser l'égalité. Il est également certain que les organisations de la société civile (OSC) ont un rôle fondamental à jouer dans le déploiement de la vaccination, en particulier pour atteindre les groupes exclus et dans les pays dont l'infrastructure sanitaire est limitée, et qu'il est nécessaire de les soutenir. Comme pour tant d'autres facettes de la pandémie, il est indispensable de tirer les leçons aujourd'hui afin de mieux se préparer aux pandémies potentielles de demain.

## L'OMS SOUS LES PROJECTEURS

Pour apprendre de la pandémie, il faut se demander dans quelle mesure les institutions des Nations Unies ont été efficaces dans la mobilisation de la réponse à la pandémie. Le bilan est au mieux mitigé.

Si la réponse institutionnelle de l'ONU, du sommet vers la base, a été bonne, le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) a constitué un échec total. La Chine et les États-Unis se sont engagés dans un comportement hostile et puéril à un moment où l'avenir du monde reposait sur l'efficacité des Nations unies.

En revanche, l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) a plutôt bien réagi, prenant l'initiative malgré l'impossibilité de se réunir physiquement. Début avril, elle a adopté une **résolution**<sup>1</sup> appelant à la coopération internationale et au multilatéralisme dans la lutte contre la COVID-19. Le Mexique a également fait preuve d'une stratégie audacieuse en poussant une **résolution**<sup>1</sup> sur la coopération internationale afin de garantir l'accès mondial aux médicaments, aux vaccins et aux équipements médicaux pour faire face à la COVID-19, adoptée par consensus fin avril. Compte tenu des difficultés rencontrées par l'Assemblée générale des Nations unies, je pense toutefois que l'une des leçons tirées en matière de procédure est la nécessité pour les Nations unies d'être mieux préparées à travailler virtuellement en cas de nouvelle crise.

Représentant anonyme d'une OSC internationale <sup>1</sup>

Bien entendu, c'est avant tout l'OMS qui a été au centre de l'attention. La COVID-19 aurait pu être le temps fort de l'OMS. En tant qu'organisme de santé mondial préexistant, doté d'une grande expertise dans la réponse aux épidémies précédentes, on aurait pu s'attendre à ce qu'elle joue un rôle de premier plan. Et en effet, elle a fourni des conseils et une expertise, et a aidé à mobiliser l'initiative COVAX. En revanche, elle a dû faire face à d'importantes critiques, notamment concernant sa lenteur à réagir au début de la pandémie et sa trop grande proximité avec la Chine.

L'OMS a rencontré des obstacles considérables dans l'accomplissement de sa mission. Alors que tous auraient dû collaborer au cœur de la crise, on a assisté au spectacle ahurissant du président Trump annonçant le retrait des États-Unis de l'OMS. L'annonce a été faite en mai et la notification officielle du retrait transmise en juin. Cette décision s'inscrit dans un schéma de retrait en série des institutions et accords multilatéraux par l'administration Trump, documenté dans les éditions précédentes de ce rapport, qui comprenait le retrait unilatéral de l'Accord de Paris, du Conseil des

1 Les citations contenues dans ce chapitre sont des extraits édités d'entretiens avec des représentants de la société civile et d'interventions des participants à un webinar organisé par CIVICUS dans le cadre d'une série d'événements virtuels de la Semaine internationale de la société civile. Les versions complètes des entretiens sont disponibles ici <sup>1</sup>. Un enregistrement du webinar, qui s'est tenu le 14 septembre 2020 sur le thème « Nous, les peuples... : réimaginer la gouvernance mondiale à la veille du 75ème anniversaire de l'ONU », est disponible ici <sup>2</sup>.

droits de l'homme des Nations unies (CDH), de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et de l'accord sur le nucléaire iranien.

Chacune de ces initiatives a été accueillie par des critiques de la société civile, et la décision de se retirer de l'OMS n'a pas fait exception. Aux États-Unis, **750 leaders**<sup>1</sup> de la santé publique mondiale, du droit international et du droit constitutionnel américain se sont réunis pour demander au Congrès américain de bloquer cette décision. Finalement, le président Biden s'est engagé à annuler le retrait avant qu'il ne prenne effet, un an après la notification.

Lorsque les États-Unis ont attaqué l'OMS, l'instinct naturel de la société civile qui collabore avec le système des Nations unies, et des nombreuses OSC qui contribuent à la réponse à la pandémie, a été de prendre la défense de celle-ci. Mais dans le même temps, de nombreux membres de la société civile ont critiqué l'OMS et sa position vis-à-vis de la Chine. Nombreux étaient ceux qui partageaient ces préoccupations, sauf pour ce qui est de la manière dont le gouvernement américain les exprimait et de la solution qu'il proposait. L'accusation semblait justifiée selon laquelle l'OMS avait fait preuve de déférence dans son traitement envers la Chine, avait surestimé sa réponse à la pandémie et, par conséquent, s'était montrée lente à déclarer une urgence de santé publique.

Dans les premiers temps de la propagation du virus, il semblait que le gouvernement chinois et l'OMS étaient au diapason dans leurs **déclarations**<sup>1</sup> et leur discours sur la pandémie. En janvier, le directeur général de l'OMS, le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, s'est rendu en Chine et a **félicité**<sup>1</sup> le pays d'avoir « établi une nouvelle norme en matière de contrôle des épidémies » et pour son « ouverture au partage des informations ». Il est maintenant clair que c'était loin d'être vrai ; le gouvernement chinois niait l'ampleur et l'impact du virus et **muselait les lanceurs d'alerte**<sup>1</sup>, et le manque d'information ainsi que l'absence de transparence ont facilité la propagation du virus. Et pourtant, alors même que des doutes s'installaient sur la réponse de la Chine, Adhanom Ghebreyesus a multiplié les éloges le mois suivant et a mis en garde contre les États imposant des restrictions sur les voyages en Chine, au motif que cela reviendrait à politiser l'épidémie. Il était pour le moins imprudent d'approuver l'approche d'un seul État face à une pandémie qui n'en était qu'à ses débuts, qui traversait déjà les frontières et qui était encore mal connue, en particulier lorsque cet État est une superpuissance autoritaire qui ne tolère aucune critique interne. Ce n'est pas le rôle de l'OMS ou de tout autre organisme des Nations unies de blanchir la réputation internationale de la Chine ou de tout autre État. La controverse a offert

un exemple de la façon dont les organisations internationales peuvent être prises en défaut dans leurs tentatives de s'assurer le soutien d'États puissants.

La situation a fait le jeu de l'administration Trump et a permis une critique facile de la part d'un gouvernement toujours enclin à entrer en confrontation avec les institutions internationales. Cette situation est liée à la guerre commerciale et à la guerre des mots que l'administration Trump mène actuellement avec la Chine. Le gouvernement américain a qualifié l'OMS de « centrée sur la Chine », ce qui s'articule avec la référence constante du président Trump à la maladie comme le « virus chinois » et son soutien évident aux théories de complot selon lesquelles le virus aurait été fabriqué dans un laboratoire chinois. Ces éléments ont à leur tour renforcé la position défensive et l'hostilité de la Chine à l'égard des critiques, rendant plus difficiles la coopération internationale et l'enquête appropriée sur l'origine présumée du virus à Wuhan. La Chine a **refusé** <sup>7</sup> d'accepter toute responsabilité pour son rôle dans le blocage de la circulation des premières informations cruciales sur le virus, et a même proposé ses propres théories alternatives sur les origines du virus. Une équipe internationale de l'OMS n'a pu entrer à Wuhan pour enquêter sur les sources potentielles du virus qu'en **janvier 2021** <sup>7</sup>. À ce stade tardif, et avec une liberté d'investigation soigneusement limitée par le gouvernement, l'équipe pouvait s'attendre à ne pas faire de découvertes majeures.

Alors que les États-Unis se retiraient de l'OMS, d'autres États, et pas seulement la Chine, ont cherché à combler le vide laissé, motivés sans doute au moins en partie par des espoirs de positionnement diplomatique et d'avantage stratégique. **L'Allemagne** <sup>7</sup> a augmenté sa contribution financière pour devenir le premier donateur de l'OMS, et le Royaume-Uni a également renforcé son soutien. Mais la Chine commettant des violations flagrantes des droits humains, son insertion dans un système international censé être fondé sur les droits humains sera toujours particulièrement problématique. La relation troublante de l'OMS avec la Chine peut constituer une sorte de cas d'école des nouveaux défis que pose l'activité multilatérale croissante de la Chine.

L'implication croissante de la Chine dans les institutions multilatérales est loin d'être le premier exemple d'un État puissant cherchant à influencer et à dénaturer ces institutions. Les organismes internationaux doivent être en mesure de résister aux accusations de captation par un État, quel qu'il soit. Si la situation est inédite, la leçon tirée de l'année 2020 ne l'est guère : l'OMS, comme d'autres organismes internationaux, est trop vulnérable à l'influence des États, souvent trop prudente pour contrarier les États puissants ; et n'est efficace que dans la mesure où ses États membres lui permettent

de l'être. L'OMS dépend notamment de ses États membres pour déclarer les cas de COVID-19. Or certains États, comme la Corée du Nord, la Tanzanie et le Turkménistan, ont appliqué une politique de déni global : ils ont déclaré de manière absurde qu'ils ne présentaient aucun cas d'infection par le virus et n'ont fourni aucune donnée. Dans un tel contexte d'obstruction de l'information, comment une réponse efficace pourrait-elle être possible ?

Dans le même temps, on pourrait également affirmer que l'OMS n'est devenue un enjeu politique que lorsqu'une crise sanitaire a menacé les pays du Nord. Les précédentes épidémies virales, concentrées sur l'Afrique et l'Asie, ont été jugées moins controversées, probablement parce qu'elles étaient éloignées des pays du Nord et ne les touchaient qu'indirectement. Toutefois, nombreux sont ceux qui soulignent le bilan sur le long terme de l'OMS en matière de promotion et de défense du concept de **santé publique** <sup>7</sup> et du droit à la santé, ainsi que ses succès passés dans la lutte contre les virus.

Malgré la récente controverse concernant la COVID-19, dont le principal reproche était peut-être son manque de pouvoirs et de coordination, l'OMS a obtenu un succès durable. Elle a été officiellement créée le 7 avril 1948 dans le but « d'atteindre le niveau de santé le plus élevé possible pour tous les peuples », la santé étant entendue non seulement comme l'absence de maladie ou d'infirmité, mais aussi comme le plein bien-être physique, mental et social de chaque individu. Son plus grand triomphe a été l'éradication de la variole en 1977 ; de même, ses efforts mondiaux pour mettre fin à la polio en maintenant à leur phase finale. Ces dernières années, l'OMS a également coordonné les luttes contre les épidémies virales d'Ebola en République démocratique du Congo et de Zika au Brésil. Ce serait une catastrophe si les États-Unis s'en retirent au lieu de l'aider à mettre en place un mécanisme d'alerte plus efficace et à coordonner la distribution de médicaments après une pandémie qui, assurément, ne sera pas la dernière.

**Keith Best** <sup>7</sup>, Mouvement fédéraliste mondial - Institute for Global Policy <sup>7</sup>

Les leçons à tirer maintenant pour l'avenir sont liées aux capacités, au leadership et aux modes d'organisation de l'OMS. Ces leçons doivent conduire à des changements pour que l'OMS soit à même de diriger la réponse aux futures urgences sanitaires lorsqu'elles se produiront, y compris celles qui pourraient résulter du changement climatique. **L'évaluation indépendante** <sup>7</sup> de la riposte mondiale à la COVID-19, annoncée par l'OMS en juillet, est une étape bienvenue. Il est important de veiller à ce que les voix de la société civile soient entendues dans ce processus.

## LE RÔLE CROISSANT DE LA CHINE DANS LES ORGANISMES MULTILATÉRAUX

L'OMS n'est pas la seule instance multilatérale à laquelle la Chine s'est intéressée dans le cadre de sa stratégie internationale. Comme nous le verrons plus loin, la Chine joue un rôle **plus affirmé** dans les organes de l'ONU, tels que le CDH, et a continué à œuvrer pour que des ressortissants chinois occupent des **postes de direction** dans les agences de l'ONU.

Ce qui dérange la société civile, c'est qu'en s'engageant de plus en plus dans les institutions multilatérales, la Chine remet en question et cherche à modifier les normes en matière de droits humains, ainsi que les normes relatives au contrôle des États par les Nations unies. Même en jouant un rôle de plus en plus actif dans les institutions de l'ONU ces dernières années, la Chine est demeurée réfractaire au contrôle international. Elle a continué, par exemple, à bloquer les visites des rapporteurs spéciaux de l'ONU, un moyen essentiel de rendre compte du respect des normes en matière de droits humains. Elle a toujours **refusé** d'accepter les critiques internationales concernant le traitement choquant qu'elle réserve aux Ouïgours, et aux autres minorités de la région du Xinjiang. Les implications de cette attitude vont au-delà de la simple réticence de la Chine à faire l'objet d'un examen minutieux ; cette attitude risque de normaliser les manquements de tous les États qui cherchent à empêcher la société civile d'utiliser les Nations unies comme un instrument essentiel rendant compte des insuffisances des États en matière de droits humains, et de leur capacité à respecter leurs engagements internationaux.



La société civile remet en question l'appartenance de la Chine au Conseil des droits de l'homme de l'ONU depuis plus d'une décennie. Photo par Étudiants pour un Tibet libre

Le problème du rôle international croissant de la Chine, qui a été en partie rendu possible par le retrait des États-Unis des institutions clés, a pu être observé au CDH en juin. La Chine a présenté une **résolution** sur la « coopération mutuellement bénéfique » entre les États, mais, ce faisant, elle a eu recours aux processus multilatéraux du CDH pour **saper** le multilatéralisme en matière de droits humains. La résolution défendait l'idée d'un dialogue bilatéral entre les États, qui serait avantageusement libéré des contraintes du droit international des droits humains et de la surveillance multilatérale, et dans lequel la

société civile ne serait pas assurée de jouer un rôle significatif. La résolution controversée a été adoptée par 23 voix pour et 16 voix contre ; bon nombre des États qui ont voté en sa faveur étaient des alliés de la Chine, ou des États ayant de bonnes raisons de vouloir éviter l'examen international de leur propre bilan en matière de droits humains, notamment Bahreïn, le Bangladesh, l'Érythrée, le Pakistan, le Soudan et le Venezuela.

La Chine fait de plus en plus appel aux instances de l'ONU pour mettre en avant ses réalisations et se positionner en tant que citoyen exemplaire du monde. Dans son discours de 2020 devant l'Assemblée générale des Nations unies, le président chinois Xi Jinping a **annoncé** que son pays augmenterait ses contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris, afin que le pic des émissions soit atteint en 2030 et que la neutralité carbone soit assurée en 2060. Il s'agissait d'un engagement potentiellement conséquent de la part du **plus grand** émetteur de gaz à effet de serre au monde et du plus grand constructeur et financeur d'infrastructures énergétiques, et cet engagement a été salué par la communauté internationale. Mais les engagements internationaux, soumis à un examen et à une responsabilité limités au niveau international, n'ont que peu d'importance en l'absence d'une pression intérieure. Cette pression est en mesure de tenir les États responsables des engagements qu'ils prennent auprès des instances internationales. En 2020, les activistes du climat dans les pays disposant d'un espace civique relativement ouvert ont pu utiliser diverses tactiques, notamment la protestation, le plaidoyer et

les procédures judiciaires, pour tenter d'obliger les États à respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris lorsque les politiques nationales étaient en contradiction avec ceux-ci (voir le chapitre de ce rapport sur l'activisme environnemental et économique). Mais bien sûr, il est peu probable que cela se produise en Chine, qui a intensifié en 2020 sa répression sur la dissidence intérieure et sa fermeture de l'espace civique, ce qui lui permet de se positionner librement au niveau international avec une perspective minimale de retombées nationales.



# LES 75 ANS DE L'ONU : QUELS ESPOIRS DE RÉFORME ?

En cette année de pandémie, et alors que la plupart des débats sur le système international se concentrent sur le rôle de l'OMS, l'heure n'était pas propice à la discussion sur la réforme et le renouveau à l'occasion du 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'ONU, comme l'avaient espéré de nombreux membres de la société civile qui collaborent avec les Nations unies. Néanmoins, le travail en ce sens s'est poursuivi, même s'il a attiré relativement peu d'attention.

En janvier, lorsque le Secrétaire général des Nations unies (SGNU), António Guterres, a lancé une initiative de conversation mondiale afin d'organiser des dialogues et de recueillir des idées sur les priorités futures, les principaux défis et le rôle de la gouvernance mondiale, il ne pouvait guère prévoir les circonstances dans lesquelles ces conversations auraient lieu. Mais alors même que la pandémie faisait rage, plus d'un million de personnes de tous les États membres de l'ONU ont répondu à des enquêtes et pris part à des dialogues en ligne et à petite échelle pour donner leur avis<sup>7</sup>. La pandémie a focalisé l'attention sur l'essentiel : la principale priorité immédiate identifiée lors de la consultation pour se relever de la pandémie était l'accès aux services de base,

notamment les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement. Les participants ont réclamé un soutien accru pour les personnes les plus durement touchées par la pandémie, notamment en augmentant les possibilités d'emploi décent et en prenant des mesures pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Pour progresser, ils souhaitent que les conflits soient résolus, que la corruption soit enrayerée et que les droits de l'homme soient respectés. Ils s'inquiètent des conséquences du changement climatique sur leur vie et de son potentiel à exacerber les problèmes actuels.

Il est encourageant de constater que, malgré les réactions nationalistes de nombreux États face à la crise, la plupart des participants pensent que la pandémie a renforcé les arguments en faveur de la coopération internationale et que l'ONU est nécessaire. Cependant, plus de la moitié des participants pensent que l'ONU est peu présente dans leur vie. Ils apprécient particulièrement les contributions de l'ONU aux droits humains et à la paix, mais lui demandent d'être plus diversifiée et inclusive, y compris pour la société civile, les jeunes et les femmes, et d'autres groupes exclus. La société civile ne peut guère être en désaccord avec ces conclusions.



Le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, s'adresse aux parlementaires au Bundestag à Berlin, en Allemagne, en décembre 2020, pour célébrer le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'ONU. Photo par Steffi Loos/Getty Images

Ces points de vue ont contribué à alimenter la **déclaration du 75ème anniversaire de l'ONU**<sup>7</sup>, adoptée le 21 septembre, lors d'une AGNU célébrant l'anniversaire de l'ONU de manière virtuelle. La déclaration réaffirme le soutien aux ODD et à l'accord de Paris, et reconnaît l'importance du droit international, des droits humains, de la gouvernance démocratique et de l'égalité des sexes. Le texte reconnaît également la nécessité de réformer les institutions clés que sont le Conseil de sécurité des Nations unies, l'Assemblée générale des Nations unies et le Conseil économique et social, et de collaborer de manière significative avec un large éventail de parties prenantes, notamment la société civile et les jeunes.

Guidée par les principes de la Charte des Nations Unies, la **Déclaration**<sup>7</sup> rendue publique à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies s'engage à renforcer la coopération numérique dans le monde entier. Par cet engagement formel, les Nations Unies ont enfin pris en compte l'impact transformateur des technologies numériques sur notre vie quotidienne, ouvrant la voie - ou mieux, comme l'a dit le secrétaire général de l'ONU, établissant une « feuille de route » - pour nous guider à travers les promesses et les dangers de l'ère numérique.

Laura O'Brien<sup>7</sup>, Access Now<sup>7</sup>

Toutefois, comme on pouvait s'y attendre, la déclaration était un texte ambitieux et consensuel, qui ne contenait aucune recommandation concrète en matière de réforme. Lors du débat virtuel pour l'adoption de la Déclaration, il est à noter que les quatre **jeunes**<sup>7</sup> personnes invitées à participer étaient celles ayant posé des questions délicates sur le respect de la Charte des Nations Unies par les Etats membres. Elles ont appelé à une action urgente face à la crise climatique, l'inégalité, la violence basée sur le genre et le chômage des jeunes. Un fossé subsiste entre l'urgence des demandes formulées par les nombreuses personnes qui ont pris part aux consultations de 2020, et qui continuent d'être formulées par la société civile, et la fadeur de la déclaration signée par les États en septembre. Les populations ont clairement indiqué que leurs besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits, qu'elles considèrent la coopération internationale comme un élément essentiel de l'action dans ce domaine et qu'elles souhaitent que les agences multilatérales impliquent un large éventail de personnes et d'institutions dans leurs décisions.

## CONTRIBUTIONS ET CRITIQUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Pour répondre aux aspirations exprimées par les participants à la consultation de l'ONU en 2020, cette dernière doit prendre en compte les remarques, et se transformer en profondeur et durablement. Elle ne peut y parvenir qu'en collaborant avec la société civile et en ouvrant l'espace civique. En l'état actuel des choses, il est difficile de voir comment des progrès significatifs peuvent être réalisés sur des priorités mondiales telles que la promotion de l'égalité des sexes, la participation des jeunes et la lutte contre la crise climatique si l'action est laissée aux États qui restreignent étroitement l'espace civique et limitent fortement la participation de la société civile. La réalisation de l'**objectif 16**<sup>7</sup> des ODD, qui engage à la transparence des institutions, à l'État de droit, à la prise de décision participative et au respect des libertés fondamentales, implique de respecter la société civile et de travailler avec elle. C'est une nécessité au niveau international.

Dans une **série d'entretiens**<sup>7</sup> que CIVICUS a menés avec des membres de la société civile et d'autres protagonistes de la sphère onusienne en 2019 et 2020, il a été souligné à maintes reprises de quelle manière l'ONU a contribué, au cours de ses 75 ans d'existence, à prévenir et à résoudre les conflits, à lutter contre le colonialisme, à fournir une aide humanitaire aux personnes en situation de grande vulnérabilité et à développer, diffuser et faire respecter les normes relatives aux droits humains. Dans le même temps, les représentants de la société civile ont souligné à plusieurs reprises qu'une grande partie de l'innovation au sein du système des Nations unies résultait de l'engagement de la société civile.

Les ambitieux ODD sont le fruit d'un plaidoyer et d'une mobilisation systématique de la société civile. Des conventions clés - notamment sur les mines terrestres, le commerce des armes et les armes nucléaires - et des institutions - comme la Cour pénale internationale (CPI) - sont nées sur la base d'idées de la société civile. La société civile continue de s'engager activement au sein du CDH pour demander aux États de rendre des comptes sur leur bilan en matière de droits humains, notamment en apportant régulièrement des contributions au processus d'examen périodique universel qui évalue leur performance à ce sujet. Parallèlement, la société civile fait pression en faveur de nouveaux progrès en matière de droits humains, en s'impliquant par exemple dans les processus d'élaboration d'un traité contraignant sur les entreprises et les droits humains. La société civile fait avancer de nouvelles initiatives sur les droits liés au climat et à l'environnement, comme nous le verrons plus loin. Il est clair que l'ONU donne le meilleur d'elle-même lorsqu'elle travaille conjointement avec la société civile.

## LES JALONS DE 2020 EN MATIÈRE DE TRAITÉS

2020 a offert d'autres exemples de la valeur que la société civile peut apporter aux institutions et processus internationaux. Après que le Honduras a été le 50ème gouvernement à ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires en octobre, le traité est **entré en vigueur** <sup>7</sup> en janvier 2021, marquant une étape clé dans l'objectif final de débarrasser le monde des armes nucléaires, en faisant avancer une norme internationale sur le caractère inacceptable des armes nucléaires. Le traité est issu de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN), une campagne mondiale de la société civile, dont le travail de pionnier sur ce front a été reconnu par l'attribution du **prix Nobel de la paix** <sup>7</sup> en 2017.

*Tous les gouvernements sont d'accord - au moins théoriquement - pour dire qu'un monde sans armes nucléaires est un objectif souhaitable. Il est temps de les faire tenir leurs promesses et de les forcer à poursuivre cet objectif. Avec la conclusion du traité et, bien sûr, la reconnaissance que nous accordons le prix Nobel de la paix, nous espérons assister à une ère nouvelle en matière de désarmement et au début du renoncement aux armes nucléaires.*

Daniel Högsta <sup>7</sup>, ICAN <sup>7</sup>



Les habitants d'Hiroshima, au Japon, se rassemblent le 26 octobre 2020 pour exhorter le gouvernement japonais à signer le traité des Nations unies interdisant les armes nucléaires. Photo par Kyodo News via Getty Image

Au niveau régional, en novembre, l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus connu sous le nom d'Accord d'Escazú, est **entré en vigueur** <sup>7</sup> après que le Mexique soit devenu le 11ème État à le ratifier. L'accord a été adopté en 2018 après **une large participation de la société civile à son élaboration** <sup>7</sup>, cette dernière ayant contribué à en faire un accord ambitieux et de grande portée.

*L'accord d'Escazú est un processus dans lequel de nombreuses OSC de la région sont impliquées depuis longtemps. Le processus a débuté en 2012 lorsque, durant la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), dix pays ont signé une déclaration pour lancer un processus visant à respecter le principe 10 de la Déclaration de Rio. Celui-ci stipule que la participation de la société dans son ensemble est nécessaire pour traiter les questions environnementales. Toutefois, pour participer, les gens doivent avoir accès à l'information et aux mécanismes de justice leur permettant de porter plainte lorsque leurs droits sont bafoués et d'obtenir réparation pour les dommages subis. La déclaration de Rio n'étant pas contraignante, un instrument juridique était nécessaire pour rendre ce principe effectif.*

*Il y a eu deux années de préparation, puis plusieurs années au cours desquelles ont eu lieu neuf réunions de négociations, la dernière se déroulant au Costa Rica. Le fait que les OSC aient eu voix au chapitre tout au long du processus de négociation a été déterminant. Nous pouvions manifester notre volonté de faire des propositions pour enrichir le contenu de l'accord. Certaines évolutions importantes, comme l'inclusion de l'article 9 sur la protection des défenseurs des droits humains, sont le fruit de la contribution des OSC. Il s'agit d'un article unique, qui ne figure dans aucun autre traité.*

*Le fait que les réunions soient diffusées sur le web en temps réel constituait un autre aspect novateur, permettant à de nombreuses personnes qui n'étaient pas physiquement présentes aux réunions d'y participer à distance. En 2020, cela est devenu très courant, mais je parle de 2014 et 2015, lorsque ce n'était pas encore le cas.*

*La possibilité de soumettre des commentaires et des propositions était inhabituelle. Il a toujours été dit que ce processus ne créerait pas de précédent pour les autres*

*réunions de négociation de l'ONU, mais j'aimerais que cela soit exactement le contraire : ce processus devrait créer un précédent sur le déroulement des réunions de négociation, afin que la voix des OSC expérimentées sur ces sujets et luttant de longue date pour leurs droits puisse être entendue sans médiation.*

Olimpia Castillo, Comunicación y Educación Ambiental S.C. <sup>↗</sup>, Mexique

*Grâce à un plaidoyer concerté de la société civile, le traité d'Escazú est le premier traité international qui inclut des protections spécifiques pour les défenseurs de l'environnement. Comme l'a clairement indiqué Michel Forst <sup>↗</sup>, ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, les menaces, les actes d'agression et les attaques mortelles dont sont victimes les défenseurs de l'environnement sont souvent le résultat direct d'une exploitation des ressources naturelles qui ne tient pas compte des demandes et des préoccupations légitimes des communautés locales.*

*L'Accord d'Escazú reconnaît le droit de vivre dans un environnement sain et exige de chaque État participant qu'il garantisse ce droit dans les mesures prises conformément au traité. Cette reconnaissance confère aux défenseurs des droits environnementaux une légitimité dans leurs efforts pour garantir un environnement sain pour tous. La société civile d'Amérique latine et des Caraïbes a bon espoir qu'un accord contraignant tel qu'Escazú, dans lequel l'environnement et les droits humains vont de pair, puisse constituer un jalon sur la voie de la fin des conflits environnementaux de la région.*

Marcos Orellana <sup>↗</sup>, Human Rights Watch <sup>↗</sup>

Cependant, lors des entretiens de CIVICUS avec la société civile, de nombreux exemples ont été donnés de l'incapacité des Nations Unies à travailler de manière adéquate avec la société civile. Il en ressort une critique selon laquelle l'ONU demeure un réseau d'institutions opaque et confus dans lequel sont privilégiés les acteurs ayant le statut d'initié ou la connaissance des procédures absconses. Il est donc particulièrement difficile pour les groupes de la société civile émergents, plus petits et disposant de moins de ressources, d'y accéder. Sa bureaucratie est lente, rigide, formelle, hiérarchique et parfois intéressée. La confusion semble parfois délibérée, privilégiant le rôle de contrôleur, et les véritables réformes sont rarement envisagées.

Les Nations unies sont loin d'être à jour en ce qui concerne la manière dont les populations s'organisent et se mobilisent dans le monde moderne, ou pour ce qui



Deux femmes brandissent une pancarte exhortant le gouvernement salvadorien à ratifier l'accord d'Escazú le 24 septembre 2020 à San Salvador. Photo par Camilo Freedman/APHOTOGRAFIA/Getty Images

L'accord d'Escazú devrait faire jurisprudence, tant pour son contenu que pour le processus qui l'a vu naître. Il devrait ouvrir un nouveau chapitre et conduire à l'élaboration de mécanismes permettant à la société civile du monde entier de demander des comptes aux gouvernements, et de les inciter à adopter des normes plus exigeantes.

est des questions qui leur importent, même si ces questions ont été identifiées lors de nombreuses consultations, y compris celles entreprises par les Nations unies en 2020. Elles sont demeurées centrée sur l'État en tant qu'unité d'organisation prééminente, même dans un monde d'identités, d'appartenances et de mobilisations non étatiques allant de l'hyperlocal au transnational, dans lequel évoluent des sociétés civiles diversifiées, et malgré une pandémie qui montre une fois encore les limites du pouvoir de l'État.

Certaines des institutions de l'ONU font manifestement partie du problème. En 2020, il aurait mieux valu qu'il n'y ait pas de Conseil de sécurité des Nations unies, étant donné son statut d'instance paralysée où se déroulent les jeux de pouvoir entre grands États. Ses échecs répétés à agir face à des conflits dévastateurs comme ceux

de la Syrie et du Yémen ne sont malheureusement plus une surprise. En février 2021, il a même fallu de longues négociations au Conseil de sécurité des Nations unies pour **condamner** <sup>7</sup> le coup d'État au Myanmar (voir le chapitre de ce rapport consacré à la démocratie sous la pandémie), et ce, par une formulation qui évitait de le qualifier de coup d'État.

Lorsque la société civile propose que la réponse à ces défis institutionnels passe en partie par une plus grande ouverture de l'ONU à sa participation - et à la participation d'un ensemble beaucoup plus diversifié de la société civile - elle estime que la participation est une valeur importante en soi, mais aussi que, ce faisant, l'ONU sera mieux à même de jouer son rôle dans la résolution des défis urgents d'aujourd'hui, dans l'esprit des engagements pris dans les conventions et déclarations historiques de l'ONU. Parmi ces défis urgents, citons le changement climatique, la réalisation des droits, la défense de la démocratie, la promotion de l'inclusion et la construction d'un monde plus juste et durable. La société civile aspire à une ONU moins soumise aux intérêts des États puissants, plaçant les droits humains au centre de ses préoccupations, davantage habilitée à agir par-delà les frontières et plus participative, démocratique et transparente. Les chefs d'État et les bureaucrates ne seront alors plus les seuls à s'impliquer dans la définition de ses priorités et de son programme de travail, dans la mise en œuvre de ses initiatives et dans le suivi de son action, afin de garantir que des décisions judicieuses sont prises, que l'impact sur la vie des gens est réel, que l'argent est dépensé à bon escient et que les échecs servent de leçon. Une société civile plus impliquée signifie une ONU plus démocratique, plus réactive et plus efficace.



Le siège de la société civile au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Photo du Service international pour les droits de l'homme

## PROPOSITIONS POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile est consciente que la situation actuelle est bien loin des niveaux d'engagement et de partenariat qu'elle souhaite. Elle demeure une sorte de pièce rapportée dans un ordre international organisé autour des États. Mais elle se démène pour être reconnue comme un partenaire égal ou pour obtenir le même niveau de participation que le secteur privé.

Nous étions déjà en retard en termes de participation, à tel point que l'année dernière nous avons remis au Secrétaire général des Nations unies, M. Guterres, certaines demandes, comme la constitution d'un groupe de référence pour discuter de la réduction des espaces de participation de la société civile aux Nations unies. Nous avons également demandé la création d'un fonds international pour la participation des OSC liées à l'ONU et exigé l'inclusion de la société civile dans les conseils d'administration et les espaces de gouvernance des agences et organes de l'ONU, comme c'est déjà le cas pour l'Organisation internationale du travail (OIT) et pour l'ONUSIDA, qui disposent de mécanismes formels facilitant la participation de la société civile.

Alessandra Nilo <sup>7</sup>, Gestos <sup>7</sup>, Brésil

Nombreux sont les membres de la société civile qui pensent que la pandémie devrait servir de signal d'alarme, en soulignant la nécessité d'une meilleure coopération internationale. La perturbation causée par la pandémie devrait également offrir l'occasion de reconstruire différemment, en reconnaissant et en agissant sur les problèmes profonds qui ont précédé la pandémie et aggravé ses impacts. Or, il est à craindre que les États ne tirent pas les leçons qui s'imposent, en se précipitant pour revenir à un système qui ne répondait déjà plus aux besoins d'une grande partie de leurs populations. Par conséquent, la société civile a affirmé que les réalités de la pandémie rendent encore plus urgent le débat sur la réforme des Nations unies.

De nombreuses initiatives de réforme ont été lancées au fil des années et la société civile s'est constamment engagée à apporter des ajustements et des améliorations progressives aux politiques, pratiques et systèmes de l'ONU, tout en plaidant pour des changements plus audacieux. Ces dernières années, la Coalition for the UN We Need, anciennement UN 2020, s'est révélée être un groupement clé de la société civile, qui s'efforce de faire avancer certaines idées de réforme majeures. Avant les

sessions de l'ONU de septembre, la Coalition a réuni un groupe d'anciens dirigeants et fonctionnaires de gouvernements et de l'ONU<sup>7</sup> pour appeler à un système multilatéral plus fort, plus responsable et plus inclusif, qui permette la pleine participation de la société civile, et pour demander instamment un suivi spécifique de la Déclaration du 75ème anniversaire de l'ONU. La **Déclaration des peuples et le Plan d'action mondial**<sup>7</sup> qui l'accompagne, présentés à l'ONU dans le cadre du processus, ont reçu l'aval de 382 OSC du monde entier pour leur appel à « lancer un processus ambitieux, non partisan, transparent et inclusif afin d'identifier les lacunes de la gouvernance mondiale et de développer une stratégie cohérente pour les combler ».

Même avant le début de la pandémie, le multilatéralisme était menacé et affaibli par les retraits de pays des traités importants, les réductions budgétaires et l'incapacité de nombreux gouvernements à faire respecter le droit international. La COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité commune de l'humanité et la nécessité d'une coopération internationale accrue. La reprise après la pandémie et les réformes institutionnelles vont de pair. Nous devons mieux reconstruire, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international, et cela nécessite un leadership. C'est donc le principal message de la campagne.

Les 14 et 15 mai, nous avons organisé le Forum des peuples du 75ème anniversaire de l'ONU pour la Coalition for the UN We Need, qui a réuni chaque jour plus de 600 participants de la société civile de 75 pays du monde entier. Nous avons rédigé une Déclaration des peuples, « L'humanité à la croisée des chemins : des solutions à l'échelle du monde face à des défis planétaires », présentée lors de l'événement par le président de l'AGNU, puis diffusée parmi les différentes délégations de l'ONU.

Fergus Watt<sup>7</sup>, Coalition for the UN We Need

Tout en réclamant un mécanisme de suivi post-2020 rigoureux, la Déclaration des peuples a souligné la nécessité d'un financement plus sûr et de meilleure qualité pour les institutions de l'ONU, et a formulé quelques recommandations pratiques sur les moyens d'accroître la participation de la société civile. Les efforts de la société civile se sont cristallisés autour de **trois propositions claires et pratiques**<sup>7</sup> visant à renforcer la démocratie et la participation de la société civile au niveau international. En 2020, elle a poursuivi son plaidoyer en faveur de ces propositions, profitant notamment de l'occasion du 75ème anniversaire.



Des leaders de la société civile participent au lancement de la campagne « Nous, les peuples » en face de l'ONU à New York. Photo par Democracy International

## TROIS IDÉES PRATIQUES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR AMÉLIORER LA PARTICIPATION

### 1. Une personne défenseure ou un point focal de haut niveau de la société civile

Un point focal de haut niveau pour la société civile contribuerait à garantir le fait que la société civile est dûment prise en compte dans tous les processus des Nations unies. Ce rôle pourrait permettre d'identifier et de surmonter les obstacles à la participation, de faire pression pour que les processus de consultation soient plus inclusifs et de faire en sorte que l'ONU s'adresse à la société civile et au public. La société civile a déjà beaucoup réfléchi à la manière dont un tel bureau pourrait être constitué, à ce que son rôle pourrait impliquer et à la manière dont il pourrait être géré et doté de ressources.

*L'idée d'un point focal de haut niveau, nommé par le Secrétaire général de l'ONU, pourrait être mise en œuvre assez rapidement. Il s'agirait d'un bureau de haut niveau au sein du Secrétariat de l'ONU qui donnerait une légitimité et une crédibilité à la demande de la société civile en tant que partenaire essentiel du système de l'ONU.*

*Les ateliers de travail approfondis de l'ONU 2020 auxquels ont participé des représentants de la société civile et de l'ONU ont donné lieu à l'idée pertinente d'intégrer des représentants de la société civile dans la gouvernance. Un autre moyen de renforcer les garanties serait de faire financer le bureau par un groupe d'États, et non par un seul. Le pire exemple qui est ressorti de nos ateliers est celui de l'Envoyé de la jeunesse financé par le gouvernement d'Arabie Saoudite : il ne faut pas qu'un seul gouvernement contrôle un point focal. Le sentiment est qu'il serait vulnérable s'il provenait du budget ordinaire, et il est par ailleurs difficile d'obtenir un accord sur ce point à une époque de réduction des coûts à l'ONU ; de sorte que la manière la plus probable d'obtenir ce financement est de recourir à des contributions volontaires, mais de la part d'un groupe diversifié d'États.*

Fergus Watt <sup>7</sup>, Coalition for the UN We Need <sup>7</sup>

*Ceux d'entre nous qui ont travaillé avec l'ONU savent que nous avons besoin de plus de transparence et d'un engagement de l'ONU et des États membres non seulement avec la société civile et les « suspects habituels » - ceux d'entre nous qui peuvent assister à tous ces forums chaque année - mais aussi avec les populations aux niveaux national et local. L'idée d'un point focal de haut niveau est excellente, mais il existe certains risques potentiels dont nous devons être conscients si nous voulons la faire avancer. Le premier est que le bureau doit être bien financé. Je pense qu'il est très facile dans*

*le système des Nations unies de marginaliser un bureau ou une entité en lui retirant simplement son financement, surtout dans le contexte d'une forte concurrence pour le financement au sein du système des Nations unies.*

*Deuxièmement, s'il est hébergé au sein du Secrétariat de l'ONU et financé par les fonds de base de l'ONU, on peut se demander à qui cette personne ou ce bureau devra rendre des comptes. Est-ce aux États membres qui sont responsables du budget et en assument la dépense, ou est-ce à la société civile et aux citoyens ? Cela nous amène à un autre point : nous avons besoin d'une indépendance et d'une transparence totale pour que cette personne puisse s'exprimer en cas de besoin. D'après mon expérience personnelle, le Secrétariat de l'ONU et les agences n'ont souvent pas cette capacité et il y a parfois des implications politiques à s'engager dans cette voie. Nous pourrions donc explorer une solution hybride, par exemple en demandant à une organisation indépendante de jouer ce rôle, ou en créant un conseil consultatif : quelque chose qui permettrait à la société civile d'être représentée par ce bureau ou cette personne et de contribuer régulièrement.*

*Un autre risque réside dans le fait qu'en raison de toute la politisation qui entoure l'ONU, certains gouvernements nomment fréquemment leurs propres représentants à la tête des organes. Le risque est donc grand qu'un gouvernement désireux de saper ce bureau tente de favoriser et de placer ses propres collaborateurs à ce poste. Enfin, la société civile étant très diversifiée et opérant à de nombreux niveaux, les attentes à l'égard de cette personne ou de ce bureau seraient très élevées. Il faut donc se demander comment s'assurer que cette personne ou ce bureau reflète de manière adéquate les points de vue de la société civile, en particulier de ceux qui ne collaborent pas fréquemment avec les Nations unies. Nous devons définir un objectif : est-ce au niveau mondial ou aux niveaux national et local que nous avons le plus besoin de ces contributions et de cet engagement ?*

*Il existe déjà de nombreux points focaux pour la société civile au sein de l'ONU, qui sont constamment débordés, manquent de financement, de soutien et de mandat. La question est aussi de savoir si nous devons investir dans ce qui existe déjà, ou le compléter par un bureau supplémentaire. Et la réponse est : les deux. La société civile a tendance à se concentrer sur la revendication et le plaidoyer pour arriver à un résultat, mais c'est lors de la mise en œuvre qu'une grande partie du soutien disparaît. Nous*

devons donc amplifier le message et redoubler d'efforts lorsque nous commençons à atteindre une certaine dynamique, et faire pression pour plus de transparence et pour un financement plus abondant et plus diversifié.

John Romano <sup>↗</sup>, TAP Network <sup>↗</sup>

## 2. Un parlement des Nations unies

Un parlement des Nations unies contribuerait à faire entendre des voix de plus en plus diverses dans le système onusien et à améliorer le contrôle des organes de l'ONU.

*Dans un avenir proche, l'ONU continuera probablement à s'appuyer sur les États-nations, dont l'égalité au sein de l'AGNU est l'une des caractéristiques les plus intéressantes. Cependant, il existe un appel croissant en faveur d'une plus grande démocratie pour réaliser le principe « nous, peuples » des Nations Unies », par opposition à la simple représentation gouvernementale. D'où l'appel à la création d'une assemblée parlementaire de l'ONU, qui pourrait être créée en vertu de l'article 22, et débiterait non pas comme un organe législatif mais comme un organe de contrôle de l'ONU et de ses agences, puisque toute attribution de pouvoirs législatifs garantirait son échec : les États s'y opposeraient dès le départ.*

*Puisqu'autant d'organisations et de traités internationaux comprennent des assemblées parlementaires disposant de divers pouvoirs, il ne devrait y avoir aucune raison, si ce n'est la mécanique électorale, pour que cela ne se produise pas également au niveau mondial.*

Keith Best <sup>↗</sup>, Mouvement fédéraliste mondial - Institute for Global Policy <sup>↗</sup>

## 3. Une initiative citoyenne mondiale

Un mécanisme d'initiative citoyenne, sur le modèle de l'UE, créerait une nouvelle procédure par laquelle les citoyens seraient habilités à mener une campagne destinée à inscrire leurs problèmes à l'ordre du jour de l'ONU. Ceci leur donnerait plus de latitude pour exprimer leurs opinions.

*Democracy International travaille avec CIVICUS et Démocratie sans frontières sur une campagne visant à donner vie à « Nous, les peuples ». Il s'agit d'une campagne pour un nouvel outil participatif aux Nations unies, appelé l'Initiative citoyenne mondiale des Nations unies. L'idée de base est qu'un certain nombre de citoyens du monde, représentatifs géographiquement, ait la possibilité de recueillir des signatures sur un sujet relevant de la compétence des Nations unies. Et une fois un certain seuil*

*atteint, l'AGNU serait tenue de réagir, de la manière qu'elle considère appropriée, et de prendre des mesures.*

*Pour les citoyens de l'UE, cela peut sembler un peu familier, car il existe une initiative citoyenne européenne, d'où notre idée d'une initiative citoyenne mondiale. Notre campagne visant à faire connaître cet outil au niveau mondial s'appelle également « Nous, les peuples ». Nous essayons de donner vie à cet idéal.*

*Selon moi, les Nations unies ne tiennent pas leurs promesses actuellement, même si, ces dernières années, on a tenté de faire entendre davantage la voix de la société civile et de donner aux OSC une tribune directe aux Nations unies. Mais pour les particuliers, cette possibilité n'existe pas encore. À moins d'être un activiste de premier plan, une Greta Thunberg, les citoyens n'ont pas vraiment eu l'occasion de faire entendre leur voix aux Nations unies ou d'utiliser l'ONU comme un levier de mobilisation autour d'un thème précis. C'est un énorme défi à relever. Et c'est en raison de ce manque réel que nous proposons une initiative citoyenne mondiale des Nations unies. Nous devons combler cette lacune et mettre en place un outil que les citoyens peuvent utiliser pour exprimer leurs préoccupations sur la scène mondiale.*

Daniela Vancic <sup>↗</sup>, Democracy International, <sup>↗</sup> Allemagne



Proposition d'initiative citoyenne mondiale des Nations unies distribuée par la campagne « Nous, les peuples ». Photo par Democracy International



## LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU MONTRE LA VOIE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS

Les efforts de la société civile en faveur de la réforme de l'ONU ont trouvé une source d'encouragement en février, lorsque le Secrétaire général des Nations unies a publié son **Appel à l'action pour les droits de l'homme**<sup>7</sup>, reconnaissant le mépris généralisé à l'égard des droits humains dans le monde, et promettant de placer les droits au centre de son action et de celle de l'ONU. L'appel à l'action a souligné l'indivisibilité des droits humains et la nécessité pour les personnes d'avoir accès à un ensemble de droits. Il demande que les droits soient placés au cœur du développement durable ; que les droits soient protégés en temps de crise ; que l'égalité des genres et l'égalité des droits pour les femmes soient comprises comme une partie intégrante de la réalisation des droits pour tous. Il demande également que les droits de participation soient réalisés ; que les droits des générations futures soient protégés, y compris par la justice climatique ; que les droits humains soient placés au cœur de l'action collective, y compris dans les institutions et les processus des Nations Unies ; et que les droits humains soient reconnus dans l'espace numérique en évolution.

Dans le contexte du droit à la participation, les actions promises comprennent un dialogue sur la participation plus systématique de la société civile dans les organes et agences des Nations unies ; la conception d'une stratégie à l'échelle du système des Nations unies sur la promotion et la protection de l'espace civique et la réponse aux restrictions de l'espace civique ; la révision des outils des Nations unies en relation avec la société civile et l'espace civique ; la promotion de partenariats avec la société civile au niveau national ; et un soutien accru à la promotion de l'espace civique et du droit à la participation.

L'appel à l'action a été suivi, en septembre, d'une **note d'orientation sur la protection et la promotion de l'espace civique**<sup>7</sup>, publiée à l'intention du personnel de l'ONU. Cette note vise à reconnaître l'importance de la participation de la société civile et de l'espace civique en énonçant des recommandations de bonnes pratiques pour permettre la participation de la société civile, promouvoir l'espace civique et protéger les personnes en danger, notamment celles qui subissent des représailles en raison de leur engagement auprès de l'ONU.

L'appel à l'action, notamment en ce qui concerne le soutien à la société civile et à l'espace civique, a reçu un accueil chaleureux de la part de la société civile. Par le passé, beaucoup avaient reproché au Secrétaire général des Nations unies de négliger les droits humains. La société civile a répondu en demandant au Secrétaire général des Nations unies et aux institutions de l'ONU de passer des paroles aux actes et, dans ce cadre, de veiller à ce que l'appel à l'action et la note d'orientation sur la société civile soient mis en pratique.

L'un des messages les plus clairs et les plus forts de l'appel à l'action est la reconnaissance de la question fondamentale de la défense des droits humains par l'ONU, ce qui est en tout état de cause son mandat. Et je pense que cela arrive un peu trop tard. Cela fait écho à ce que nous avons demandé en termes de réformes de l'ONU. Il parle également de volonté collective, car pour que cet appel à l'action fasse la différence, l'ONU doit également connaître une transformation interne.

J'ai beaucoup aimé les sept principes évoqués par le Secrétaire général, mais pour que ces principes soient réalisés, celui-ci doit garantir les financements. Par exemple, ONU Femmes perçoit toujours l'un des budgets les plus modestes. Il y a aussi un autre principe lié au rétrécissement de l'espace civique, mais à moins que l'ONU ne réforme la façon dont les choses fonctionnent, en particulier lorsqu'il s'agit de jeunes femmes en Afrique qui se voient refuser toute participation à l'ONU, rien ne changera. Nous n'avons pas vu l'ONU prendre une position ferme lorsque les grandes puissances ont restreint de manière croissante le financement de la santé et des droits sexuels et reproductifs. L'Appel à l'action ne sera pas pleinement efficace tant qu'il n'y aura pas de changements fondamentaux dans le pouvoir et que les défenseurs des droits humains ne seront pas soutenus avec détermination.

Nous savons au fond de nous-mêmes que la manière dont l'ONU est actuellement structurée, au sein d'une architecture mondiale édifée sur une base patriarcale, est inadéquate, non durable et ne produira pas de résultats probants. Nous devons opérer un changement fondamental dans le pouvoir et la volonté de traiter les inégalités sous-jacentes et faire preuve d'audace pour défendre les droits.

Les Nations unies ont un mandat de modération, de médiation et de prise de position lorsque quelque chose va à l'encontre des principes fondamentaux des droits humains. Elles sont bien placées pour le faire et, dans son appel à l'action, le Secrétaire général invite les Nations Unies à agir selon le mandat qui lui est assigné. Mais nous avons atteint un point où, plutôt que d'appeler à l'action, l'ONU devrait elle-même agir.

**Memory Kachambwa**<sup>7</sup>, Femnet<sup>7</sup>, Kenya



Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, tient une conférence de presse virtuelle le 23 mars 2020 pour appeler à un cessez-le-feu mondial face à la pandémie. Photo par Kyodo News via Getty Images

En mars, alors que la pandémie se propageait dans le monde entier, le Secrétaire général des Nations unies a également appelé à un **cessez-le-feu mondial** afin que tous les efforts puissent se concentrer sur les vies à sauver face à l'ennemi commun que représente le virus. Son appel a été **soutenu** par la plupart des États membres de l'ONU, mais n'a eu que peu d'impact dans le monde réel, et les conflits ont continué même pendant la pandémie. Néanmoins, pour certains, il s'agissait d'un autre épisode symbolique qui témoignait de la volonté croissante du Secrétaire général des Nations unies de prendre des décisions importantes et de s'affranchir de la prudence excessive liée à l'influence des États puissants.

L'ONU a fait de très nombreuses avancées positives au cours de ses 75 ans d'existence, et elle continue de le faire aujourd'hui. De mon point de vue, le fait que le Secrétaire général des Nations unies ait réagi rapidement aux volets de la sécurité humaine liés à la pandémie constitue une réaffirmation récente et significative de l'importance des Nations unies, et en quelque sorte le contrecoup des récents échecs ou manquements.

L'une de mes critiques de longue date à l'égard de l'ONU est son manque de leadership public au sommet. Telle est l'approche de l'actuel Secrétaire général des Nations unies, qui a choisi la diplomatie indirecte plutôt que le plaidoyer franc. Je ne nierai pas qu'il est dans une situation difficile, mais il n'a pas été assez franc

du fait qu'il n'a pas demandé des comptes aux principaux États sur les violations des droits humains.

Je pense que la pandémie a changé les perspectives comme jamais auparavant. Le Secrétaire général a finalement fait ce qu'il aurait dû faire en principe, c'est-à-dire dire que le but n'est pas de faire de la politique ou de contourner les sensibilités de certains États membres, mais de dire au monde que la seule façon de surmonter cette crise est de s'unir, et que cela nécessite une cessation immédiate des hostilités au niveau mondial. C'est ambitieux et idéaliste, mais c'est aussi parfaitement juste.

Pendant la pandémie, la société civile a soutenu et coordonné la mobilisation en faveur d'un appel sans précédent à un cessez-le-feu mondial. La déclaration initiale du Secrétaire général était très ambitieuse, au point d'être irréaliste, mais il avait tout à fait raison, aussi bien en ce qui concerne les mesures à prendre qu'en assumant ce rôle de chef de file, sans consulter d'abord Donald Trump, Xi Jinping, ou qui que ce soit d'autre. C'était courageux et approprié. Il a momentanément revigoré le rôle du Secrétaire général des Nations unies et de l'ONU dans son ensemble.

Représentant anonyme d'une OSC internationale ↗

Le Secrétaire général des Nations unies est allé encore plus loin en juillet, lorsqu'il a profité de la **conférence** annuelle **Nelson Mandela** pour appeler à une **réforme majeure** des institutions clés, notamment le Conseil de sécurité des Nations unies, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Il a souligné que l'inégalité bien ancrée dans le mécanisme de prise de décision de ces institutions, figée dans le temps depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, reflétait une inégalité plus large entre les différents pays, encore plus flagrante du fait de l'impact inégal de la pandémie. Sa conférence a reconnu l'urgence des demandes des mouvements Black Lives Matter, MeToo et de justice climatique, les réalités du racisme, du colonialisme et du patriarcat, et les échecs des approches commercialisées de la crise climatique et des soins de santé. Ses paroles étaient tout à fait en phase avec ce que la société civile avait dit et demandé, et offraient le signe annonciateur d'une prise de position plus indépendante et critique de la part du Secrétaire général des Nations Unies.

Les affirmations du Secrétaire général de l'ONU sur la place centrale des droits n'étaient pas nécessairement sans danger, puisqu'elles intervenaient à un moment où de puissants membres de l'ONU intensifiaient leurs attaques contre les droits, voire mettaient en avant des conceptions des droits remarquablement différentes de celles énoncées dans la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En 2020, le principal contributeur financier de l'ONU, les États-Unis, s'est employé à promouvoir une conception très divergente des droits humains. Un rapport lancé par le Secrétaire d'État américain de l'époque, Mike Pompeo, à partir de la Commission sur les droits inaliénables qu'il avait créée, **insistait sur le fait** que les droits à la propriété et à la liberté religieuse étaient les droits les plus fondamentaux. Cela impliquait que d'autres droits, tels que les droits des femmes et d'autres groupes exclus, et les libertés civiques essentielles d'association, de réunion pacifique et d'expression, étaient en quelque sorte moins importants. Dans le même temps, le rôle croissant de la Chine dans les processus et institutions internationaux lui permettait d'affirmer son modèle alternatif, qui positionne le développement économique comme la réalisation d'un droit primordial, tous les autres droits lui étant subordonnés.

La Russie promeut également des conceptions alternatives en matière de droits. En octobre, la Russie a profité du fait qu'elle occupait la présidence tournante du Conseil de sécurité des Nations unies pour **proposer** une résolution sur les femmes, la paix et la sécurité qui risquait d'annuler 20 ans de résolutions consacrant le rôle des femmes dans les situations de conflit et leur droit à participer à la consolidation de la paix, à la réponse humanitaire et au relèvement après un conflit. La résolution de la Russie, soutenue par la Chine mais rejetée lors d'un vote, visait à faire reculer la norme établie de longue date selon laquelle les droits des femmes constituent un sujet d'intérêt pour le Conseil de sécurité des Nations unies.

Ces différentes approches avaient en commun de s'attaquer à la notion, inscrite dans les textes fondateurs de l'ONU, d'universalité et d'indivisibilité des droits humains. Dans ce contexte, la réaffirmation des droits par le Secrétaire général de l'ONU peut être considérée comme audacieuse. Même si la société civile pousse l'ONU à aller plus loin, il reste nécessaire de réaffirmer et de défendre les principes fondamentaux des droits humains. Le type d'idées avancées par ces États puissants n'offre aucune réponse aux problèmes urgents de notre époque, tels que la crise climatique, les inégalités économiques persistantes, le racisme et le sexisme systématiques, et le déni des droits civiques et des libertés démocratiques. La société civile continuera d'insister sur le fait que les réponses à ces grands fléaux résident dans la pleine réalisation de l'ensemble des droits, et que l'ONU doit s'engager en ce sens. La société civile demandera instamment au Secrétaire général des Nations unies de continuer à adopter une position ferme et indépendante.

La société civile attend du Secrétaire général de l'ONU qu'il tienne ses promesses tandis qu'il cherche à obtenir un **second mandat**, comme il a annoncé qu'il le ferait en janvier

2021. Il est certain que si le Secrétaire général des Nations unies souhaite identifier des alliés avec lesquels travailler sur les thèmes abordés en 2020, il les trouvera dans la société civile. Dans le même temps, nombreux sont ceux qui aspirent à un **processus** transparent et compétitif pour reconduire le mandat de Guterres ou choisir son remplaçant, plutôt qu'à une simple reconduction du titulaire. Ainsi, la société civile pourra, comme ce fut le cas la fois précédente, poser des questions aux candidats et obtenir des engagements en matière de participation de la société civile. Quel que soit le candidat retenu, la société civile lui demandera de rester fidèle à l'appel à l'action. Elle demandera également à l'actuel ou au nouveau Secrétaire général des Nations unies de prendre des mesures concrètes pour lutter contre le racisme dont sont victimes les fonctionnaires noirs des Nations unies et qui a été **révélé** en 2020, année où les projecteurs ont également été braqués sur la lutte contre le racisme systémique (voir le chapitre du présent rapport consacré à la lutte mondiale pour la justice raciale). De surcroît, la société civile se demande depuis longtemps pourquoi, en 75 ans d'histoire de l'ONU, le poste n'a jamais été occupé par une femme, et ne cessera de faire pression pour que ce plafond de verre soit brisé.

## TIRER LES LEÇONS DU PASSAGE À L'ENGAGEMENT EN LIGNE

Toute stratégie visant à renforcer la participation de la société civile aux Nations unies devrait également tirer les leçons de l'engagement de la société civile auprès des institutions de l'ONU en 2020, qui s'est déroulé en grande partie en ligne avec un minimum d'interaction dans le monde réel. Lorsque la pandémie a commencé, les interactions de la société civile avec les institutions de l'ONU, telles que le CDH, se sont rapidement déroulées en ligne. Beaucoup de choses ont dû changer en peu de temps. La situation a engendré quelques difficultés, mais elle a également créé des opportunités. Le changement offrait la possibilité de démocratiser le débat, en permettant la participation de petites OSC réparties sur une plus grande étendue géographique, qui ne sont normalement pas en mesure de participer en personne à New York ou à Genève.

En réponse à l'évolution rapide de la situation, un groupe d'OSC engagées dans le système de l'ONU, dont CIVICUS, a travaillé conjointement à l'élaboration de **principes clés** pour une participation significative de la société civile à l'ONU pendant la pandémie. La société civile a ainsi invité l'ONU à veiller à ce que la pandémie ne soit pas utilisée pour restreindre la participation de la société civile, et à ce que les possibilités de participation en ligne soient au moins aussi significatives que la participation en

personne. Elle a exhorté les États et les institutions de l'ONU à prendre des mesures relatives aux représailles potentielles pour la participation en ligne, et à fournir un soutien technologique et financier aux OSC qui sont confrontées à la fracture numérique.

Toutefois, au cours des sessions, les obstacles technologiques à la participation sont apparus clairement, dans un contexte où l'accès à Internet est inégal et où plusieurs États **restreignent** l'utilisation d'Internet par la censure, la surveillance et les coupures. Lors des sessions du CDH, les participants ont signalé des difficultés à recevoir des informations actualisées et à soumettre des déclarations vidéo. Les défis techniques liés aux tentatives de participation pourraient consommer beaucoup d'énergie et de temps pour les OSC. Le basculement en ligne a également soulevé la question de savoir qui contrôle et agit en tant que gardien des plateformes utilisées et des données disponibles, et celle de la qualité de l'expérience vécue dans l'espace en ligne, par rapport à l'espace réel. Les transmissions en ligne des sessions, par exemple, n'étaient disponibles que dans les langues originales, alors que la traduction dans les langues de l'ONU était normalement assurée dans la salle de réunion, ce qui pénalisait les personnes ne maîtrisant pas l'anglais. Les perspectives limitées de participation en personne au CDH ont privilégié les OSC ayant un bureau à Genève, mais même celles-ci n'ont pas pu impliquer leurs partenaires du Sud comme elles l'auraient normalement entrepris. Les groupes anti-droits et les pseudo-groupes de la société civile liés aux intérêts de l'État et du parti au pouvoir, souvent décrits comme des GONGO (organisations non gouvernementales organisées par le gouvernement), ont également paru tirer avantage d'un niveau accru de participation en ligne, en l'absence de certains des contrôles



La première journée officielle de la 75e Assemblée générale de l'ONU en septembre 2020 se déroule virtuellement dans une New York déserte. Photo par Spencer Platt/Getty Images

habituels et de la remise en question de leur bonne foi qui peuvent survenir lorsqu'ils sont présents dans la même pièce que la véritable société civile.

Des répercussions ont été observées sur la capacité de la société civile à influencer les procédures. Les OSC ont déclaré avoir un accès limité aux projets de résolution. En particulier, la société civile a perdu la possibilité de faire pression sur les représentants du gouvernement et des Nations unies de manière informelle en dehors des procédures principales, et d'entrer en contact avec d'autres membres de la société civile travaillant sur des questions connexes, ce qui est généralement considéré comme un avantage non officiel mais pourtant essentiel de la participation physique. Dans une certaine mesure, les défis ont montré comment les OSC, en particulier les plus grandes qui participent régulièrement à des forums internationaux de haut niveau, sont toujours dépendantes des voyages et des interactions en face à face. Pour celles qui ont un historique d'engagement dans le monde réel, il y avait une carence qui ne pouvait pas être entièrement compensée par l'activité en ligne.

Les événements virtuels facilitent l'inclusion des OSC dans les débats et les discussions, et même dans le processus de formulation des recommandations. Ils incluent également les organisations de la base. Par exemple, lorsqu'il s'agit de conflits comme celui de la Syrie, nous ne voyons pas souvent les groupes de la base représentés dans les événements en personne aux Nations unies à Genève ou à New York. Les réunions en ligne leur offrent la possibilité d'être présents, de participer et de faire entendre leur voix. Lorsque les événements se déroulaient en personne, ils n'avaient pas la possibilité de voyager, et même si on leur en avait offert la possibilité, ils auraient été gênés par les procédures de visa et les longs processus nécessaires pour sortir du Moyen-Orient et se rendre à l'étranger. Pour ces groupes, c'est donc devenu plus intéressant.

C'est également plus avantageux sur le plan budgétaire. Comme il n'est pas nécessaire de voyager, les organisations n'ont pas besoin d'allouer un budget à cet effet. Cependant, l'aspect négatif réside dans le fait qu'avec les événements virtuels, nous avons perdu le sens de la diplomatie et de l'interaction. Les événements virtuels ne nous donnent pas l'occasion d'interagir, d'élargir nos réseaux ou d'apprendre à mieux nous connaître. Nous avons en outre perdu la possibilité d'observer les négociations politiques qui se déroulent : elles se déroulent désormais entièrement à huis clos.

Les participants à une réunion virtuelle, une fois celle-ci terminée, n'ont pas le privilège de rencontrer les autres participants de manière informelle. Nous n'avons

pas la possibilité d'interagir, d'élargir nos réseaux professionnels, d'échanger des expériences. Ces échanges informels sont cruciaux dans toute conférence ou consultation internationale, et ont lieu lors des pauses café, pendant le déjeuner, ou lorsque nous attendons dans le hall. C'est ce que nous avons perdu avec les événements virtuels.

Layan Al-Dani <sup>↗</sup>, Centre d'accès aux droits de l'homme, <sup>↗</sup> Liban

Une fois la pandémie terminée, l'ancien modèle de réunions physiques, privilégiant la participation présentielle, pourrait bien être réaffirmé. Cette situation sera sans doute un soulagement pour ceux qui ont l'impression d'avoir testé les limites de la participation en ligne et qui ressentent une certaine lassitude à l'égard des webinaires. Toutefois, l'ONU a démontré qu'elle était capable d'adapter ses méthodes de consultation bien établies en temps de crise, et il est important de tirer les leçons de cette période d'expérimentation forcée. Puisque de nouvelles possibilités de participation ont été ouvertes grâce à la participation virtuelle, il serait dommage de les ignorer et d'exclure les OSC qui ont été en mesure de participer comme jamais auparavant.



Le Conseil des droits de l'homme des Nations unies tient sa première session de l'année, et l'une de ses dernières réunions présentielles, le 24 février 2020 à Genève, en Suisse. Photo par Kyodo News via Getty Images

Depuis des années, la société civile encourage l'ONU à moderniser ses installations pour demeurer pertinente à l'ère du numérique. En 2020, l'ONU a été confrontée à une dure réalité. L'organisation internationale a été obligée de faire la plus grande partie de son travail en ligne, tout en essayant d'atteindre de manière significative la communauté mondiale et de faire progresser la coopération internationale au milieu d'une crise sanitaire mondiale, d'un racisme systémique, du changement climatique et d'un autoritarisme croissant.

De nombreux enseignements peuvent être tirés de la pandémie pour promouvoir une coopération internationale plus inclusive. En 2020, les Nations Unies ont pris conscience des avantages de la connectivité Internet : atteindre des voix plus diverses dans le monde entier. Des personnes qui, en raison d'innombrables obstacles, sont généralement incapables d'accéder physiquement aux instances des Nations Unies basées à Genève et à New York ont désormais la possibilité de contribuer de manière significative aux débats des Nations Unies via Internet. Dans le même temps, cependant, le basculement en ligne a également conduit à la reconnaissance officielle par les Nations Unies des graves conséquences pour les quatre milliards de personnes qui ne sont pas connectées à Internet. Ces personnes peuvent se heurter à divers obstacles dus à la fracture numérique et à l'insuffisance des ressources en matière de culture numérique, ou demeurer hors ligne en raison de l'imposition de coupures sélectives de services Internet.

À l'avenir, l'ONU devrait continuer à donner accès à ses débats par le biais de plateformes virtuelles accessibles. Tout comme l'ONU est conçue pour faciliter les interactions entre les États la société civile gagnerait à avoir à sa disposition des espaces tout aussi sûrs et ouverts pour se connecter. Lorsqu'elle est menée de manière inclusive et sécurisée, la participation en ligne offre la possibilité d'accroître le nombre et la diversité des participants sur la plateforme et supprime les obstacles liés aux déplacements et aux contraintes de ressources.

Laura O'Brien <sup>↗</sup>, Access Now <sup>↗</sup>

Un système mixte d'engagement en ligne et hors ligne pourrait être proposé pour accroître la participation. Le test essentiel de tout système mixte consiste à s'assurer qu'il maximise la capacité de la société civile à participer et son potentiel d'influence.

Les événements virtuels sont une bonne occasion d'accroître l'inclusion, mais selon une modalité très différente. Une chose est l'inclusion dans la négociation,

et une autre bien différente est l'inclusion dans les débats thématiques et publics, pour lesquels les événements virtuels ont représenté une petite amélioration. Nous craignons cependant que les processus de négociation ne deviennent moins transparents. Il y a moins de transparence dans les processus de sélection des intervenants, des sujets et des mécanismes.

La société civile a plus de facilité à surmonter les problèmes d'accessibilité liés à la technologie qu'à surmonter ceux qui l'empêchent d'accéder physiquement aux réunions de l'ONU. Nous devrions donc conserver certains des espaces virtuels, tandis que d'autres espaces doivent absolument être des espaces de rencontre en personne. En effet, il n'y a rien de tel que de se trouver dans un espace où l'on comprend le contexte politique et où l'on a la possibilité de lever la main pour demander la parole ou identifier les possibilités de relations et d'actions bilatérales ou multilatérales, ce que les espaces virtuels ne permettent pas.

Alessandra Nilo <sup>↗</sup>, Gestos <sup>↗</sup>, Brésil

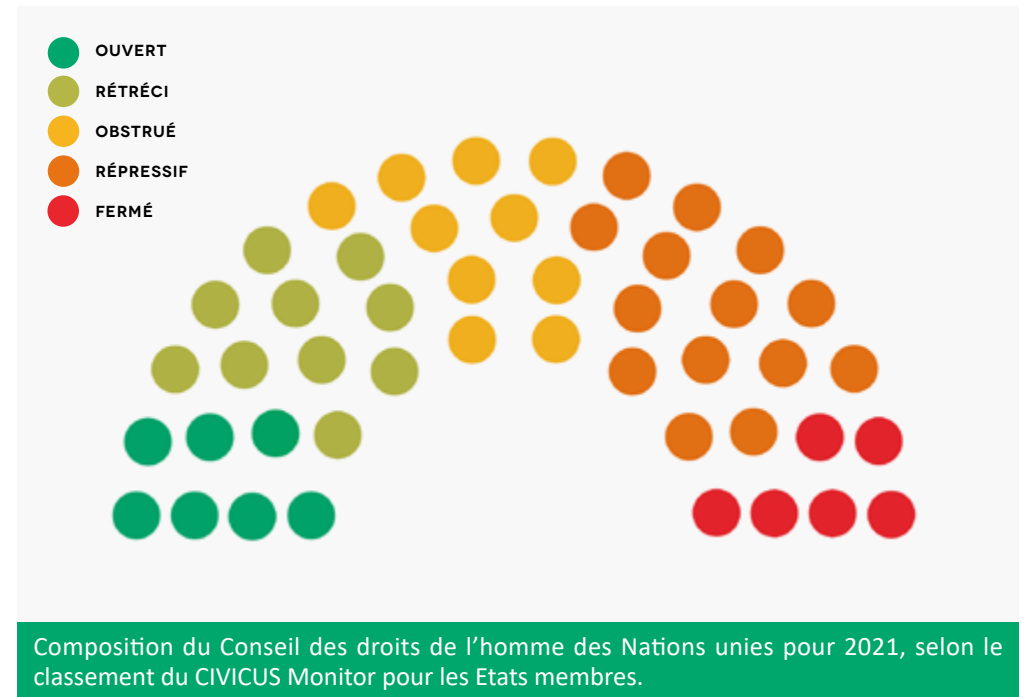
## FAITS MARQUANTS ET DÉFIS DE L'ANNÉE AU CDH

Malgré les défis posés par le travail en ligne, la société civile a tenté de maintenir son engagement auprès du CDH par tous les moyens disponibles au cours de l'année 2020. Ceux qui y participent estiment qu'il est plus important que jamais, dans le combat actuel pour les droits, de disposer d'un CDH fort, efficace et doté de principes. Mais en 2020, les grands espoirs et les principes nobles se sont heurtés à des réalités souvent peu réjouissantes.

Les élections annuelles des nouveaux membres du CDH, qui se sont tenues en octobre, ont offert le spectacle familier, mais non moins affligeant, d'États qui comptent parmi les pires contrevenants aux droits humains dans le monde, et qui ont remporté des sièges au sein du principal organe de défense des droits humains des Nations unies. L'une des rares bonnes nouvelles est que l'Arabie saoudite **n'a pas obtenu de siège** <sup>↗</sup>, car elle continue probablement à payer le prix de ses violations flagrantes et très médiatisées des droits humains, en particulier le meurtre du journaliste Jamal Khashoggi en 2018 et la persécution continue des activistes des droits des femmes. Parmi les élus figurent toutefois des contrevenants en série aux droits humains, à savoir la Chine, Cuba et la Russie. Sur les 15 membres qui rejoindront le CDH en janvier 2021, treize sont évalués par le **CIVICUS Monitor** <sup>↗</sup> comme ayant de sérieuses restrictions de l'espace civique, trois (la Chine, Cuba et l'Ouzbékistan) ayant un espace

civique fermé, cinq (la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Mexique, le Pakistan et la Russie) ayant un espace civique répressif, et cinq (la Bolivie, le Malawi, le Népal, le Sénégal et l'Ukraine) ayant un espace civique obstrué. Tous ces États, qui présentent de graves lacunes internes concernant le respect des libertés civiques fondamentales et dans lesquels l'État contribue largement à la restriction de l'espace civique, sont en quelque sorte jugés aptes à siéger en tant qu'arbitres des normes en matière de droits humains. Les deux autres nouveaux membres (la France et le Royaume-Uni) ayant un espace civique limité, il s'ensuit que pas un seul nouveau membre du CDH n'apporte au Conseil une expérience d'espace civique ouvert. Une fois de plus, certains blocs régionaux ont présenté des listes de candidats sans aucune concurrence, à l'issue de négociations opaques, ce qui a permis à certains États violateurs des droits humains, tels que Cuba et la Russie, de ne pas avoir à se soumettre à une élection.

Les membres ayant un mandat de trois ans renouvelable, le contingent de 2020 signifie que dans l'ensemble, sur les quarante-sept membres du CDH, trente États (64 %) sont considérés par le CIVICUS Monitor comme ayant de sérieuses restrictions de l'espace civique, tandis que seulement sept (15 %) ont un espace civique ouvert.



## LORSQUE DES CONTREVENANTS EN SÉRIE SIÈGENT AU CONSEIL : LES POSSIBILITÉS DE DÉFENSE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

En réponse à la présence de nombreux États bafouant les droits en série au sein du CDH, la société civile continue de plaider en faveur de normes plus élevées. **Brian Schapira** <sup>7</sup>, du Center for Latin America's Opening and Development (**CADAL** <sup>7</sup>), présente quelques idées pour améliorer la situation :

*Le seul mécanisme existant, celui de la suspension du CDH prévu par la résolution 60/251 <sup>7</sup>, est clairement inopérant : il n'a été utilisé qu'une seule fois, et s'il est utilisé à nouveau, ce sera lorsque les intérêts des différents pays s'aligneront face à une situation exceptionnellement grave. Comme le propose la société civile, ce mécanisme pourrait être revu et remplacé par un autre plus efficace, mais il me semble extrêmement improbable que cela se produise.*

*Toutefois, d'autres mesures pourraient également être utiles. Premièrement, les votes des pays au sein du CDH devraient être publics. J'aimerais voir comment les gouvernements démocratiques qui choisissent de voter pour des dictatures lors de l'élection du Conseil font face à l'opinion publique dans leur propre pays. Avec la publicité, nous gagnerions également en transparence : nous saurions qui vote pour qui et les gouvernements devraient assumer la responsabilité de leur vote.*

*Il pourrait également y avoir une condition selon laquelle tout pays souhaitant rejoindre le CDH doit adresser une invitation ouverte aux titulaires de mandat des procédures spéciales à visiter le pays. Une sanction automatique de suspension pourrait également être introduite pour tout État membre du CDH qui, après avoir reçu un certain nombre de demandes de visite de la part des procédures spéciales, continue à les ignorer ou à les refuser. Comme il s'agit d'un motif objectif de non-conformité, il serait simple à appliquer et ne nécessiterait pas de débat au sein du CDH.*

*En outre, les États qui souhaitent rejoindre le CDH pourraient être tenus d'avoir ratifié les neuf principaux traités dotés d'organes de surveillance des traités. Ce serait peut-être trop ambitieux - bien que tout ce qui précède le*

*soit également - car cela empêcherait également que certaines démocraties qui n'ont pas ratifié tous ces traités rejoignent le CDH.*

*Les propositions sont nombreuses, mais tout changement réel dépendra de la décision des États. C'est précisément pour cela qu'il est important de reconnaître ces problèmes et de les soumettre au débat public afin que les sociétés elles-mêmes, ou du moins les secteurs les plus engagés et les mieux informés des sociétés ouvertes, puissent faire pression sur leurs gouvernements dans un objectif d'amélioration.*

Le plaidoyer de la société civile au niveau national, en particulier auprès des États qui disposent d'un espace civique relativement ouvert et qui respectent les libertés démocratiques, est l'une des voies à suivre pour tenter d'obtenir des changements.

*En tant que société civile, nous devons exercer une forte influence sur les pays ayant des normes élevées de démocratie et de respect des droits humains, afin qu'ils exercent à leur tour une diplomatie aussi engagée que possible sur cette question, que ce soit lors des élections du CDH, qui est renouvelé par tiers chaque année, lors de la discussion des résolutions sur la situation des pays au sein du CDH, dans le cadre de l'examen périodique universel, ou finalement lorsqu'il s'agit de suspendre l'appartenance d'un pays au CDH.*

*En raison de la répartition géographique des sièges, et surtout en raison des alliances qui existent au sein de l'ONU - de nombreux pays fermant les yeux, appliquant deux poids deux mesures ou se protégeant mutuellement - il est difficile d'empêcher les dictatures de rejoindre le CDH ou de suspendre leur participation lorsqu'elles commettent des violations graves. Mais travailler sur l'engagement des pays démocratiques peut contribuer à rendre ces situations visibles et à faire pression sur les pays qui ont les pires bilans en matière de droits humains. Les pays démocratiques pourraient rendre publique leur opposition à certaines candidatures.*

*Ils pourraient également voter blanc et appeler d'autres pays à le faire, si tous les candidats d'une zone géographique donnée ne respectent pas les droits humains. Cette honte publique peut apporter un certain soulagement à ceux qui souffrent des abus au niveau national et contribuera à apporter un certain changement ; au mieux, elle pourrait contribuer à l'affaiblissement et éventuellement à l'effondrement des régimes dictatoriaux.*

*La société civile peut profiter de la visibilité qu'apporte l'appartenance au CDH pour mettre en évidence, faire honte et rendre visibles les violations commises par ses membres, en exposant les contradictions. Et nous pouvons le faire aussi bien au moment où ils se présentent aux élections qu'une fois qu'ils ont rejoint le corps. Nous pouvons rendre public notre questionnement en exigeant qu'ils se conforment à la résolution 60 et honorent les engagements volontaires qu'ils ont pris lorsqu'ils sont devenus candidats, qu'ils respectent les traités qu'ils ont signés, qu'ils adhèrent aux traités auxquels ils ne sont pas encore parties, qu'ils lancent une invitation ouverte aux procédures spéciales des Nations unies, qu'ils acceptent les demandes de visite des rapporteurs, qu'ils établissent des mécanismes sérieux pour le respect des recommandations et qu'ils collaborent avec le système de protection des droits humains.*

*Les procédures spéciales, dont les titulaires de mandat sont élus par le CDH mais sont composés d'experts indépendants, constituent un excellent instrument pour inciter les pays à respecter les normes en matière de droits humains. Malgré leurs aspects discutables et améliorables, ces procédures constituent le côté le plus vertueux du système de protection universelle – « le joyau de la couronne », selon les termes de l'ancien Secrétaire général Kofi Annan. C'est là que nous, en tant que société civile, avons tendance à trouver les conditions les plus favorables à nos revendications et à nos plaintes. Pour préserver cet espace, nous devons également être très vigilants à ce que les intérêts des pays les moins démocratiques du CDH n'interfèrent pas dans l'élection et le fonctionnement des procédures spéciales. En fait, il y a actuellement une grande inquiétude concernant l'avancée de la Chine dans ces espaces, qui pourrait affaiblir ces mécanismes indépendants.*

*Ceux d'entre nous qui défendent les droits humains, critiquons et exposons leurs contradictions, mais nous ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Je ne peux pas imaginer d'attitude plus dommageable que celle de l'ancien*

*président Trump qui a démissionné du siège américain au CDH, en invoquant des problèmes réels tels que la présence des dictatures et l'attention disproportionnée que suscitent certaines situations. C'est pour cela que la décision du président Biden de se réintégrer immédiatement en tant que membre observateur et de présenter la candidature américaine pour le prochain mandat est si salutaire. Face aux avancées autoritaires, le système existant doit être critiqué, mais sans cesser d'être défendu.*

A la veille de l'élection du CDH en 2020, le CADAL a attiré l'attention sur l'élection ou la réélection de plusieurs Etats autoritaires, dont la **Chine**, **Cuba** ↗, la **Russie** ↗ et l'**Arabie Saoudite** ↗. Étant donné que le CADAL se concentre sur l'Amérique latine, il a particulièrement veillé à attirer l'attention sur le rôle de Cuba.

*Nous avons préparé deux rapports de recherche : l'un sur la relation de Cuba avec le système de protection universelle, et l'autre sur ses votes au sein du CDH. Ce dernier montre que Cuba a constamment soutenu des régimes dictatoriaux de différentes obédiences dans le monde, de la théocratie iranienne à l'autocratie de Lukashenko en Biélorussie en passant par la dictature de Maduro au Venezuela, sans oublier les gouvernements illibéraux et autoritaires de Duterte aux Philippines et d'Ortega au Nicaragua. Il a systématiquement nié les crises humanitaires telles que celles du Myanmar et de la Syrie et a rejeté toute forme de condamnation ou d'action, telle que la création de mandats par pays ou de commissions d'enquête, face aux violations des droits humains les plus graves dans le monde.*

*Sur la base de ces rapports, nous avons organisé des activités de débat public, fait des communiqués de presse et envoyé des communications aux ambassades des pays démocratiques pour leur demander d'accroître la surveillance et la pression sur Cuba. Une fois Cuba élue au CDH, nous avons recueilli le soutien de nombreuses OSC internationales, régionales, nationales et même locales. Nous avons envoyé une demande au Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme pour exiger que Cuba assume l'engagement auquel elle est obligée en appartenant au CDH, respecte les normes, ratifie le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels - ce qu'elle promet de faire depuis 12 ou 13 ans. Nous lui demandons d'accepter*





Manuel Cuesta Morúa, porte-parole du parti Arc progressiste de Cuba, fait campagne contre l'obtention par Cuba et d'autres États autocratiques d'un siège au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Photo par Demomlat.com

*la visite de certaines des procédures spéciales qui traitent de questions qui nous préoccupent particulièrement, telles que la liberté d'association, la liberté d'expression, les droits culturels, les détentions arbitraires et l'indépendance judiciaire, entre autres.*

*Dans le cas de Cuba, la dénonciation continue des violations des droits et l'activation de tous les mécanismes des Nations unies peuvent donner au régime le sentiment d'être davantage observé, et ainsi faire en sorte qu'il atténue ses abus et améliore la situation des défenseurs, des activistes de la démocratie, des journalistes et des artistes qui sont actuellement victimes de harcèlement et de persécution.*

Au début de l'année 2021, et de manière tout à fait inhabituelle, le CDH était privé de président. La présidence tournante, qui revenait au groupe régional d'États d'Asie-Pacifique, est normalement choisie par consensus, mais à cette occasion, trois États, Bahreïn, les Fidji et l'Ouzbékistan, se sont portés candidats. Les Fidji ont longtemps été le candidat incontesté, Bahreïn puis l'Ouzbékistan s'étant manifestés très tard dans le processus.

Du point de vue de la société civile, aucun de ces candidats n'était idéal : Bahreïn et l'Ouzbékistan sont considérés comme ayant un espace civique fermé, tandis que l'espace civique des Fidji est considéré comme obstrué, ce qui signifie que ces trois États imposent de sérieuses restrictions à la société civile sur leur territoire. La société civile s'est engagée à encourager les membres du CDH à faire le meilleur choix possible en établissant un **tableau de bord** sur certains aspects clés de la performance en matière de droits humains, sur la base de **critères** clairs, qui indiquait que sur les trois, les Fidji étaient clairement le seul choix acceptable. Le représentant des Fidji au CDH a soutenu le type d'enquêtes au niveau national sur les violations des droits humains auquel les États les plus abusifs du Conseil répugnent.

La société civile a rappelé aux États que le président du Conseil joue un rôle clé dans le maintien de l'intégrité de l'organe, notamment en cas de représailles exercées par des États à l'encontre de personnes qui coopèrent avec lui ; Bahreïn et l'Ouzbékistan figuraient tous deux parmi les États cités dans le **rapport annuel 2020 du Secrétaire général** des Nations unies, pour avoir exercé des représailles à l'encontre de leurs ressortissants et les avoir intimidés en raison de leur coopération avec l'ONU. Des experts ont **accusé** la Chine, ainsi que la Russie et l'Arabie saoudite, proche alliée de Bahreïn, d'utiliser leur influence et de profiter de la réticence de certaines délégations lors des négociations en ligne pour tenter de faire entrer en fonction un candidat favorable, ces États répressifs cherchant à consolider leur position avant le retour probable des États-Unis au CDH sous l'administration Biden. Malgré les pressions exercées pour qu'ils se retirent, les Fidji, qui ont été le théâtre de **violences** entre des diplomates chinois et taïwanais lors d'un événement marquant la fête nationale de Taïwan en 2020, ont refusé de se retirer de la course. Heureusement, lorsque le vote a eu lieu le 15 janvier 2021, dans un contexte d'attention internationale inhabituelle, la candidature des Fidji l'a **emporté**. Une petite victoire a été remportée pour les droits humains. La société civile va maintenant exhorter le président du Conseil à respecter des normes élevées.

Parmi les autres faits marquants de 2020, notons que la pression de la société civile, émanant de plus de **600 OSC** <sup>7</sup>, a été l'une des forces qui ont poussé le CDH à organiser un **débat d'urgence** <sup>7</sup> sur le racisme systémique et la violence policière à l'encontre des personnes d'origine africaine en juin, au milieu de la vague de protestations, aux États-Unis et dans le monde entier, consécutive au meurtre de George Floyd par la police en mai (voir le chapitre de ce rapport sur la lutte mondiale pour la justice raciale). Le débat, au cours duquel le frère de George Floyd, **Philonise Floyd** <sup>7</sup>, a livré un témoignage émouvant et auquel de nombreux représentants de la société civile ont participé, a montré le potentiel du CDH à examiner et à prendre des mesures concernant les événements marquants en matière de droits humains. Cependant, la résolution adoptée, bien qu'elle constitue un pas dans la bonne direction, est loin d'avoir répondu aux espoirs de la société civile. En effet, elle s'articule autour du racisme systémique et de la brutalité policière en général plutôt que de se concentrer spécifiquement sur le problème aux États-Unis, et elle demande un rapport global plutôt que l'enquête indépendante que de nombreux membres de la société civile souhaitaient. Ce dénouement reflète la pression exercée par les alliés des États-Unis pour diluer la résolution. En août, l'Union américaine pour les libertés civiles a **coordonné** <sup>7</sup> la mobilisation d'un grand nombre de familles de victimes d'homicides perpétrés par la police et d'organisations de la société civile afin de faire part au Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme de leur point de vue sur les sujets à aborder dans le rapport.

La société civile a également été déçue par la décision de finaliser une résolution sur les Philippines, adoptée en octobre. La société civile espérait que cette résolution contribuerait à obliger les Philippines à rendre des comptes pour les violations flagrantes des droits humains commises dans le cadre de la « **guerre contre la drogue** » <sup>7</sup> du président Rodrigo Duterte. Des **dizaines de milliers de personnes** <sup>7</sup> ont été tuées, des **exécutions extrajudiciaires** <sup>7</sup> ont eu lieu, des **raids** <sup>7</sup> ont été menés contre des organisations de la société civile, des médias critiques ont été contraints de **fermer** <sup>7</sup> et des représailles ont été exercées contre des représentants de la société civile pour leur engagement auprès des Nations unies. La société civile espérait que la résolution établirait une **enquête internationale** <sup>7</sup> sur la situation des droits humains aux Philippines, mais au lieu de cela, la résolution a donné la **priorité** <sup>7</sup> à « l'assistance technique et au renforcement des capacités » pour aider le gouvernement philippin à respecter ses engagements en matière de droits humains : il s'agit d'une offre que le président Duterte, qui a l'habitude de tourner en ridicule et de refuser l'examen international, pourra facilement accepter. Le seul point positif est que la résolution **maintient** <sup>7</sup> les Philippines à l'ordre du jour du CDH pour les deux

prochaines années, ce qui pourrait donner à la société civile davantage d'occasions de faire pression pour un examen plus approfondi.

La société civile a **exprimé** <sup>7</sup> sa consternation face à cette résolution timide. De manière informelle, certaines délégations ont laissé entendre que cela était en partie dû aux conséquences de la pandémie sur les méthodes de travail du CDH, qui a limité sa capacité à prendre part aux négociations. Cela résulte également d'un manque d'expertise en matière de négociations en ligne, d'une certaine réticence des diplomates à adopter des positions fortes dans ce domaine, et de l'absence de représentants de la société civile des Philippines lors des négociations, qui, dans des conditions normales, auraient pu partager leurs expériences, rappeler aux représentants des États les enjeux et exercer une pression morale. Ces derniers sont les premiers à avoir été déçus par la résolution.



Des habitants de Quezon city, Metro Manila, Philippines, participent à une manifestation contre le projet de loi antiterroriste répressif du président Rodrigo Duterte, le 12 juin 2020. Photo par Ezra Acayan/Getty Images.

## SOYEZ MON TÉMOIN : TERESITA NAUL, PHILIPPINES

Imaginez être en prison. Votre « crime » ? Parler et défendre ce en quoi vous croyez. CIVICUS partage les histoires de personnes emprisonnées et exhorte les gens à demander aux gouvernements de protéger les droits, de faire respecter la justice et de cesser de harceler et d'emprisonner les défenseurs des droits humains dans le monde entier. Les défenseurs des droits humains vous demandent d'être leur témoin. #StandAsMyWitness

Teresita Naul raconte son histoire :

J'ai 62 ans et je suis une défenseure des droits humains aux Philippines. J'ai consacré ma vie à la protection des plus pauvres et des plus marginalisés. Je défends leur droit à la santé et aux autres services sociaux de base. Je suis membre du secrétariat de l'Union des avocats du peuple à Mindanao - chapitre de Cagayan de Oro et coordinatrice dans le nord de Mindanao pour Karapatan, un groupe de défense des droits humains de premier plan.

Je faisais partie des personnes **arrêtées** ↗ deux jours seulement après que le pays ait été mis en quarantaine à cause de la pandémie. Le 15 mars, j'ai été arrêtée à Lanao del Sur, sur l'île méridionale de Mindanao, par l'armée philippine et la police nationale pour enlèvement, détention illégale grave et incendie criminel destructeur. La police a affirmé que je suis membre de la Nouvelle armée du peuple - un groupe rebelle armé associé au Parti communiste des Philippines.

J'ai été accusée avec 554 autres personnes d'être impliquée dans une attaque contre les militaires basés à Agusan del Sur en décembre 2018. Selon les groupes de défense des droits humains, les **autres personnes accusées** ↗ d'être impliquées sont des activistes et des journalistes de Caraga et de la région nord de Mindanao, ainsi que des religieuses, un avocat et des employés du secteur public.

Après mon arrestation, j'ai défilé devant les médias en tant que « haute fonctionnaire du parti communiste ». Je suis toujours détenue à la prison provinciale d'Agusan del Sur, dans des conditions de surpeuplement et d'insalubrité qui mettent ma vie en danger de façon imminente, compte tenu de mes graves troubles respiratoires. On m'a refusé les visites de mon avocat et de ma famille et je suis épuisée car on m'a chargée du nettoyage des toilettes communes.



**AGISSEZ.**  
**DEMANDEZ LA LIBÉRATION DE TERESITA ↗**

Parmi les autres évolutions bienvenues au CDH en 2020, citons la prolongation du mandat de la Commission d'enquête des Nations unies sur le **Burundi** et du Rapporteur spécial des Nations unies sur l'**Érythrée**, chacun pour une année supplémentaire, et de la Mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Venezuela pour deux ans. Le renouvellement du mandat sur le Burundi est intervenu après que plus de **40 OSC** se soient unies pour demander instamment à la Commission, le seul mécanisme indépendant restant qui documente les violations des droits humains au Burundi, de maintenir son contrôle dans une période d'incertitude suite à un changement de présidence (voir le chapitre de ce rapport sur la démocratie sous la pandémie). Dans son **rapport** de septembre, fondé sur plus de 300 témoignages, la mission a constaté que la violence sexuelle était un outil couramment utilisé contre les personnes soupçonnées de soutenir l'opposition politique, que ce soit des hommes, des femmes ou des jeunes filles, et a dressé un inventaire des abus commis à l'encontre des enfants et des jeunes. En septembre également, la mission au Venezuela a **rapporté des preuves** de violations généralisées et systématiques, notamment des exécutions extrajudiciaires, des violences sexuelles, des disparitions forcées et des actes de torture, ainsi que l'utilisation d'armes létales contre des manifestations ; une OSC a fait l'objet de diffamations après avoir coopéré avec le haut-commissaire des Nations unies aux droits humains lors d'une visite. Au terme d'un vote très serré, le CDH a également **mis en place** une mission d'enquête indépendante sur la **Libye** afin d'y examiner les violations des droits humains ; une initiative que la société civile a saluée.

En 2020, une coalition d'OSC palestiniennes, nationales et internationales a également **demandé** à l'ONU de rétablir le Comité spécial de l'ONU contre l'apartheid pour enquêter sur le sort réservé par le gouvernement israélien au peuple palestinien. Cependant, en octobre, le représentant d'Israël a **interrompu** la présentation d'une déclaration conjointe de la société civile sur la question, en invoquant un rappel au règlement, pour accuser les OSC formulant la déclaration d'utiliser un langage inapproprié. Cette démarche laisse entrevoir l'audace croissante dont fait preuve le gouvernement d'Israël afin de remettre en question le rôle de la société civile dans la surveillance et la responsabilité internationales.

Parallèlement, au niveau du Comité des droits de l'homme des Nations unies, l'organe chargé de surveiller la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), la société civile a salué en 2020 l'adoption de l'**Observation générale des Nations unies sur le droit de réunion pacifique**. Ce texte a fourni des orientations juridiques sur l'interprétation de l'article 21 du PIDCP, qui énonce le droit

fondamental de réunion pacifique, un droit crucial pour la société civile et l'un des droits, avec les libertés d'association et d'expression, qui constituent l'espace civique. L'Observation générale, élaborée avec la contribution de la société civile, définit que la réunion pacifique est un aspect fondamental de la société démocratique, que chacun peut exercer ce droit et que celui-ci s'applique aux activités publiques, privées et en ligne. Cette Observation a précisé que le PIDCP impose aux gouvernements l'obligation positive de faciliter les rassemblements pacifiques et de protéger les participants du danger que peuvent représenter les opposants à l'événement, ainsi que le devoir de ne pas interdire ou perturber les rassemblements. Il a également déclaré que les participants aux rassemblements ont le droit de se couvrir le visage et que les gouvernements ne doivent pas intimider les participants, ni collecter des données personnelles à leur sujet, ni interrompre l'activité Internet en relation avec un rassemblement pacifique, autant d'actes commis par de multiples États au cours de l'année 2020, comme l'attestent d'autres chapitres de ce rapport. La société civile va maintenant œuvrer à l'utilisation de l'Observation générale comme un outil supplémentaire pour demander aux États de rendre des comptes sur leurs manquements aux droits humains et pour faire reconnaître que les formes courantes de rassemblement pacifique, telles que les manifestations, font partie intégrante de la démocratie.



Une activiste d'Amnesty International remet une pétition à l'ambassade d'Arabie saoudite à La Haye, aux Pays-Bas, demandant la libération des défenseuses des droits humains emprisonnées le 19 novembre 2020. Photo par Pierre Crom/Getty Images

## LE G20 EN ARABIE SAOUDITE : UNE OPPORTUNITÉ DE PLAIDOYER INÉDITE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile cherche également à prendre part au C20, un processus de la société civile au sein du G20, le forum des principales économies mondiales. La société civile participe au C20 pour inciter les décideurs du G20 à se conformer aux droits humains et aux principes d'inclusion. Cependant, alors que la société civile essaie généralement de tirer le meilleur parti des opportunités d'engagement, en 2020, elle a cette fois choisi de défendre et de promouvoir les droits humains et les principes d'inclusion en boycottant cet espace.

La raison en était le transfert de la présidence tournante du G20 à l'Arabie saoudite. C'est pourquoi plus de 220 OSC ont approuvé une **déclaration** publiée par Amnesty International, CIVICUS et Transparency International en janvier, annonçant qu'elles ne participeraient pas au simulacre de processus du C20 organisé par un pays caractérisé par l'absence totale d'espace civique et un gouvernement qui persécute sans relâche la société civile et les activistes des droits des femmes en particulier. Le C20, et le G20 dans son ensemble, ne seraient donc que des éléments d'une vaste campagne de relations publiques visant à blanchir la mauvaise réputation internationale de l'Arabie saoudite et à encourager les investissements étrangers.

*Malgré ses limites et son faible engagement avec la société civile, le G20 a été un espace pertinent pour faire part de nos préoccupations directement aux gouvernements et plaider pour s'attaquer aux problèmes les plus critiques auxquels nous sommes confrontés. Malheureusement, en 2020, l'espace d'engagement de la société civile s'est considérablement réduit lorsque la présidence du G20 et de tous ses groupes d'engagement, y compris le C20, est passée à l'Arabie saoudite - une décision prise par les gouvernements du G20 en 2017 à Hambourg, en Allemagne.*

*L'Arabie saoudite est un État qui n'offre pratiquement aucun espace à la société civile et où les voix indépendantes de la société civile ne sont pas tolérées. Il réprime systématiquement les critiques des médias, arrête et poursuit régulièrement les défenseurs des droits humains, censure la liberté d'expression, limite la liberté de circulation et torture et maltraite les journalistes et les activistes détenus. Cela rend la participation de la société civile problématique.*

*En outre, les principes du C20 mettent l'accent sur une série d'éléments que la présidence saoudienne n'est pas en mesure de fournir, tels que l'inclusion d'une variété d'acteurs de la société civile véritablement indépendants, du niveau local au niveau mondial, la transparence des procédures de prise de décision et les valeurs directrices des droits humains, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En participant à l'espace très limité que le gouvernement saoudien serait en mesure de fournir, nous ne ferions que contribuer à blanchir la réputation*

*internationale de l'Arabie saoudite. Le gouvernement saoudien a déjà recruté de coûteux conseillers en relations publiques occidentaux et dépensé des millions de dollars pour polir son image ternie.*

*En réponse, un nombre impressionnant d'OSC du monde entier ont uni leurs voix et décidé de boycotter le C20 accueilli par l'Arabie saoudite cette année.*

**Emilia Berazategui**, Transparency International

Lorsque la pandémie a éclaté, l'idée d'un contre-sommet virtuel de la société civile a commencé à prendre de plus en plus de sens, et la société civile s'est organisée en ligne pour produire une série de recommandations politiques à porter à l'attention des gouvernements du G20.

La société civile a également profité de l'occasion pour axer son plaidoyer commun sur les violations des droits humains commises par le régime saoudien, en demandant spécifiquement aux autorités saoudiennes de **libérer les femmes activistes emprisonnées**, d'abandonner toutes les charges retenues contre elles et d'entreprendre des réformes significatives en faveur des femmes et des droits humains, tout en demandant à ceux qui participaient aux événements officiels, y compris les États influents, de soutenir ce plaidoyer par des canaux publics et privés. De cette façon, le refus de la société civile de légitimer l'espace de participation profondément défectueux a offert ses propres opportunités de plaidoyer. La pression internationale a porté ses fruits avec la **libération** de Loujain Al-Hathoul, activiste des droits des femmes, après 1001 jours de prison en février 2021 (voir le chapitre de ce rapport consacré à la lutte contre l'exclusion), bien que de nombreuses personnes emprisonnées n'aient toujours pas obtenu justice ; le plaidoyer va se poursuivre. La société civile va également se réengager dans les processus formels du C20 pour la réunion du G20 de 2021, qui sera accueillie par l'Italie.



Fierce activist for abolishing the discriminatory male guardianship system and fighting against the driving ban for women. She remains in detention since July 2018 along with the brutal crackdown on the women's rights movement.  
-Nassima al-Sadah

Les OSC de défense des droits humains boycottent le G20 saoudien et font campagne pour la libération de activistes emprisonnées comme Nassima Al-Sadah. Photo par HRW

## LES INSTITUTIONS RÉGIONALES DES DROITS HUMAINS ET LA CPI

Le CDH n'est pas la seule institution internationale auprès de laquelle la société civile s'est impliquée pour défendre les droits en 2020. Les organes régionaux de défense des droits ont continué à jouer un rôle déterminant. En avril, après plus de 20 ans de procédure, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a **statué en faveur** de l'Association des communautés indigènes Lhaka Honhat, et a ordonné à l'État argentin d'accorder à la communauté un titre unique de propriété communale sur 400 000 hectares de terres ancestrales. C'était la première fois que la Cour reconnaissait la violation par un État des droits à l'identité culturelle, à un environnement sain, à la nourriture et à un approvisionnement en eau. En octobre, la Cour interaméricaine a **de nouveau condamné** l'Argentine dans une affaire de profilage racial : l'État a été déclaré responsable de la détention illégale, arbitraire et discriminatoire et de la mort d'un citoyen afro-uruguayen placé en garde à vue en 1996. La Cour lui a intimé l'ordre de former ses forces de police et de mettre en place des mécanismes permettant d'enregistrer les détentions arbitraires.

En juillet, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a donné gain de cause à deux **journalistes rwandais**, Agnès Uwimana et Saidati Mukakibib, qui avaient été condamnées à de longues peines d'emprisonnement après avoir été reconnues coupables de diffamation envers le président Paul Kagame. Le gouvernement rwandais, qui **réprime sévèrement** la dissidence et a arrêté de multiples journalistes pendant la pandémie, a été invité à réviser ses lois sur la diffamation, qui font de la critique du président une initiative périlleuse. Le même mois, la Cour de justice d'Afrique de l'Est a **jugé** que 15 juges du Soudan du Sud avaient été injustement licenciés lors d'une grève en 2017 sur les conditions de travail, et qu'ils devaient être réintégrés. En novembre, la Cour européenne des droits de l'homme a **statué** que le gouvernement de la Turquie avait violé le droit à la liberté d'expression, à la liberté et à la sécurité d'un groupe de journalistes en les plaçant en détention provisoire en 2016, et a ordonné au gouvernement de verser des dommages et intérêts aux personnes concernées.

Ces affaires ont toutes démontré le rôle que les institutions internationales peuvent jouer pour demander des comptes aux gouvernements et faire respecter les droits lorsqu'ils ne sont pas respectés au niveau national, ainsi que la possibilité pour la société civile de les utiliser comme mécanisme de dernier recours lorsque les voies de recours nationales sont bloquées.



Des membres des communautés touchées assistent à une audience de la Cour interaméricaine des droits de l'homme sur l'affaire Lhaka Honhat. Photo par le CELS, Centro de Estudios Legales y Sociales.

Toutefois, compte tenu de ces rôles bénéfiques joués par les organes régionaux et continentaux, il est inquiétant de constater que certains gouvernements ont pris des mesures pour limiter la capacité des personnes et des organisations à leur demander justice. En 2020, les gouvernements du **Bénin** et de la **Côte d'Ivoire** ont tous deux rendu impossible pour les personnes et les organisations de faire appel directement à la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, emboîtant le pas à la **Tanzanie**, qui a agi de la sorte en 2019. Toutes ces mesures sont intervenues à l'approche d'élections, organisées en Côte d'Ivoire et en Tanzanie en octobre 2020 et prévues au Bénin en avril 2021, et qui ont toutes impliqué une nouvelle candidature des titulaires. En Côte d'Ivoire, la décision a été prise après que la Cour africaine a ordonné au gouvernement de suspendre le mandat d'arrêt d'un candidat de l'opposition à la présidence et de libérer ses partisans. Au Bénin, le gouvernement a également supprimé la disposition permettant aux personnes et aux organisations de faire appel directement à la Cour de justice de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Ces nouvelles limitations constituaient une critique détournée de la valeur que la société civile accorde à ces institutions malgré les restrictions nationales. La société



Malgré l'interdiction des rassemblements, le 13 juin 2020, des personnes manifestent devant l'hôtel de ville de Sydney contre la détention des réfugiés en Australie. Photo par Jenny Evans/Getty Images

civile continuera à travailler pour inverser ces changements dans les pays où ils ont été introduits, et pour résister à tout effet domino par lequel d'autres États africains seraient tentés d'adopter des mesures similaires.

À la CPI, le tribunal mondial de dernier recours pour les crimes majeurs, une nouvelle étape a été franchie en juillet, avec l'**ouverture** <sup>↗</sup> du **procès** <sup>↗</sup> d'un ancien militant islamique qui aurait contraint des centaines de femmes à l'esclavage sexuel au Mali. Les accusations portent sur l'occupation de la ville de Tombouctou par des groupes islamistes en 2012 et 2013. Outre les accusations de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, c'était la première fois que la CPI poursuivait une personne pour l'accusation de persécution fondée sur le sexe. La société civile espère ainsi que l'impunité des crimes contre les femmes sera remise en question.

En février, une enquête de la CPI a révélé que les **camps de détention** <sup>↗</sup> de migrants **de l'Australie** <sup>↗</sup> à Nauru et en Papouasie-Nouvelle-Guinée pourraient avoir enfreint le droit international. En décembre, le bureau du procureur de la CPI a **déclaré** <sup>↗</sup> qu'il y avait une « base raisonnable » pour croire que des crimes contre l'humanité avaient été commis aux Philippines dans le cadre de la « guerre contre la drogue ». Les enquêtes de la CPI se sont poursuivies sur les crimes commis à l'encontre des Rohingyas au Myanmar ; pour la première fois, l'enquête a permis de recueillir les

**aveux** <sup>↗</sup> de deux anciens soldats du Myanmar détaillant leur rôle dans le meurtre, le viol et l'inhumation massive de civils. Le Myanmar fait également l'objet d'une enquête de la Cour internationale de justice (CIJ) pour des violations présumées de la Convention sur le génocide. En janvier 2020, la CIJ a **rendu** <sup>↗</sup> une ordonnance provisoire enjoignant au gouvernement du Myanmar de se conformer à ses obligations au titre de la Convention, de protéger les Rohingyas et d'empêcher la destruction d'éléments de preuve utiles à l'enquête. En mai, le gouvernement a **soumis** <sup>↗</sup> son premier rapport à la CIJ, mais en dépit de cela, il semblait évident que les attaques se poursuivaient, et les Rohingyas ont signalé que les militaires commettaient encore des violations dans l'État de Rakhine, notamment des bombardements. Ceci avant même que la junte militaire ne renforce son emprise sur le pouvoir lors du coup d'État de février 2021.

Au cours de l'année, la société civile s'est également impliquée dans le processus d'évaluation des candidats au poste de procureur de la CPI. La Coalition pour la Cour pénale internationale, un réseau de 2 500 OSC, a **collaboré** <sup>↗</sup> avec le Secrétariat de la CPI pour établir des questionnaires à l'intention des candidats, leur demandant de décrire leur parcours, leurs qualifications, leur expérience, leur vision et leurs opinions sur la justice internationale et la CPI. Lorsque le Bangladesh répressif a désigné comme candidat un juge ayant l'habitude de prendre des décisions en faveur du parti répressif au pouvoir dans le pays et affichant une longue carrière de partisan de la peine de mort, la société civile a démontré son pouvoir : elle s'est opposée à sa nomination, l'exposant comme inadapté à la fonction et provoquant le **retrait** <sup>↗</sup> de sa candidature.

Cependant, la CPI a connu une année marquée par la montée en puissance du gouvernement américain, qui a **imposé des sanctions** <sup>↗</sup> à de hauts responsables de la CPI, dont la procureure générale Fatou Bensouda. Cette décision a été prise après que la CPI a ouvert une enquête en mars sur des allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité en Afghanistan. Les sanctions américaines ont été prises en représailles à l'enquête sur l'**Afghanistan** <sup>↗</sup>, qui englobe des allégations de crimes de guerre commis par les forces américaines, ainsi qu'une enquête sur des allégations de crimes commis par les forces israéliennes en Palestine. Parallèlement aux sanctions, le gouvernement américain a déclaré qu'il **lançait** <sup>↗</sup> sa propre enquête sur la CPI, en invoquant la corruption. En réponse à l'imposition de sanctions, un groupe d'avocats spécialisés dans les droits humains a **intenté une action en justice** <sup>↗</sup> contre le gouvernement américain, affirmant que leur travail avait été interrompu par crainte de graves répercussions en cas de coopération avec la CPI.

Le gouvernement américain n'a jamais adhéré à la CPI et s'oppose depuis longtemps à la surveillance que celle-ci pourrait exercer sur les actions des États-Unis à l'étranger ; cette démarche est toutefois caractérisée par une escalade des hostilités sous l'administration Trump. En appliquant les sanctions, qui comprenaient des **interdictions de voyager** et des gels des avoirs, le Secrétaire d'État de l'époque, M. Pompeo, a accusé la CPI de « tentatives illégitimes de soumettre les Américains à sa juridiction », tandis que le procureur général des États-Unis de l'époque, M. William Barr, a **décrit** l'organisme comme « guère plus qu'un outil politique utilisé par des élites internationales qui ne rendent pas de comptes », une attaque de nature à remettre en question toute la légitimité du système international des droits humains.

L'approche du gouvernement américain a marqué une application grotesque de la notion de sanctions, qui sont généralement utilisées contre ceux qui ont commis des violations flagrantes des droits, et qui ont alors été déployées contre ceux qui cherchent à obliger les contrevenants à rendre des comptes. En agissant de la sorte, le gouvernement américain a montré qu'il avait peu de sympathie pour les victimes de violations des droits humains, qui se tournent vers la CPI comme dernière possibilité de recours lorsque les tribunaux nationaux ont échoué. La société civile demandera à l'administration Biden d'adopter une approche plus positive vis-à-vis de la CPI, même s'il est peu probable que le gouvernement américain devienne un partisan de la Cour.

Parallèlement, le gouvernement britannique a opéré un recul similaire par rapport à la responsabilité internationale, en présentant une proposition de loi visant à protéger les membres des forces armées britanniques contre toute action en justice. Cette proposition de loi imposerait une **limite de cinq ans** à la possibilité de poursuivre les membres des forces armées pour des abus commis alors qu'ils servaient en dehors du Royaume-Uni, ainsi que l'instauration d'une **présomption contre les poursuites**, ce qui éviterait aux officiers d'avoir à répondre d'un large éventail de crimes, dont la torture. Le délai pourrait décourager les poursuites, étant donné la nature complexe et souvent longue des processus d'enquête, dans lesquels il peut s'écouler des années avant que les victimes se sentent suffisamment en sécurité pour se manifester. Ce changement opéré par le gouvernement britannique, un autre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, a été **critiqué** par Nils Melzer, rapporteur spécial des Nations unies sur la torture. Il s'agit là d'un nouveau recul face à la nécessité de lutter contre l'impunité et de surveiller les États ayant un passé d'interventions militaires étrangères afin qu'ils rendent des comptes.



Des réfugiés rohingya assistent à une audience de la Cour internationale de justice dans un restaurant d'un camp de réfugiés au Bangladesh en janvier 2020. Photo par Allison Joyce/Getty Images



## UN CHANGEMENT DE CAP POUR L'UE APRÈS LE BREXIT

Alors que le processus tortueux de retrait du Royaume-Uni de l'UE touche enfin à sa fin, l'attention de la société civile se tourne vers le futur de l'UE, avec ses 27 États membres subsistants. En tant qu'Union internationale d'États la plus puissante du monde, la façon dont l'UE agit et les priorités qu'elle décide de poursuivre peuvent avoir une portée mondiale. Le renouveau et un processus de consultation des citoyens européens étaient censés être les points forts de 2020, mais, à l'instar d'autres institutions internationales, l'UE a consacré une grande partie de son énergie à réagir face à la pandémie.

Outre la pandémie et les négociations sur le Brexit, le refus croissant des gouvernements hongrois et polonais de respecter les valeurs fondamentales auxquelles ils ont souscrit lors de leur adhésion à l'UE, notamment le respect des droits humains, de la société civile et de l'État de droit, a également retenu l'attention. Les négociations visant à convenir d'un ensemble de mesures de soutien aux États membres dans le cadre de la COVID-19 ont été inévitablement controversées, notamment parce que la Pologne, coupable de violations répétées des droits humains, figurerait parmi les principaux bénéficiaires de l'aide. Certains des plus grands contributeurs de l'UE, qui ont critiqué le bilan de la Pologne en matière de droits humains, s'y sont opposés. La société civile a plaidé pour que l'aide à la Hongrie et à la Pologne soit subordonnée au respect des normes européennes en matière d'État de droit et de droits civiques. Mais le fait que le dispositif doive être adopté à l'unanimité a donné un droit de veto aux États voyous de l'UE, et les négociations sont restées dans l'impasse pendant la majeure partie de l'année, bloquant également l'accord sur le budget septennal de l'UE.

Les positions se sont renforcées en octobre lorsque les gouvernements hongrois et polonais ont **annoncé** leur intention de créer leur propre institut de l'État de droit, juste avant la publication par la Commission européenne de son premier rapport sur l'État de droit. L'intention de brouiller les pistes et de promouvoir une notion alternative et biaisée de ce qui constitue l'État de droit semblait claire. Le Premier ministre hongrois, Viktor Orbán, a demandé la démission du vice-président de la Commission européenne chargé des valeurs et de la transparence, qui avait critiqué la Hongrie ; ce faisant il a signalé son manque de volonté d'accepter toute forme de critique européenne.

Le contexte a été marqué par l'enquête de la Cour européenne de justice sur la Hongrie pour ses lois qui obligent les organisations à s'enregistrer comme recevant un soutien de l'étranger et qui limitent l'aide aux réfugiés. En juin, la Cour a **jugé** que la loi hongroise sur les ONG n'était pas conforme au droit européen, ce qui signifie que le gouvernement hongrois pourrait être sanctionné par l'UE s'il ne la modifie pas. La réponse de Viktor Orbán n'a guère été conciliante, puisqu'il a déclaré qu'un réseau d'impérialistes libéraux imposait ses vues aux autres et que les tribunaux faisaient partie de ce réseau. Une autre ligne de bataille clé a été tracée en novembre, lorsque l'UE a annoncé des

**propositions** visant à criminaliser les discours de haine à l'encontre des personnes LGBTQI+ dans le cadre de la législation européenne et à reconnaître les unions entre personnes de même sexe dans tous les États membres de l'UE. Cette annonce a placé l'institution dans une confrontation directe avec les gouvernements hongrois et polonais, ainsi qu'avec certains autres dirigeants d'États qui ont attisé l'homophobie et l'ont inscrite dans la loi pour en tirer un avantage politique (voir le chapitre de ce rapport consacré à la lutte contre l'exclusion).

Le dispositif initialement convenu en **juillet** a fait l'objet d'un veto de la part de la Hongrie et de la Pologne en **novembre**, qui s'opposaient à ses dispositions en matière d'État de droit, avant d'être parachevé à la dernière minute en **décembre**. En fin de compte, les engagements en matière d'État de droit étaient faibles, car ils ne s'appliquaient qu'à l'utilisation directe des fonds de l'UE et leur application était **subordonnée** à un arrêt de la Cour européenne de justice sur la question, ce qui a entraîné un retard important. La société civile s'est également inquiétée de la détermination apparente de la Pologne à poursuivre l'exploitation de ses réserves de charbon, alors que le plan mettait l'accent sur la transition vers une économie à zéro émission de carbone.

Malgré ces défis, la société civile a continué à essayer d'utiliser l'UE comme une instance propice à l'élaboration et à la propagation de normes plus progressistes, pour contribuer à la réalisation des droits humains. Par exemple, en 2020, plus de 60 réseaux et organisations de la société civile et organes de presse se sont réunis pour élaborer une **proposition** de loi à l'échelle de l'UE contre l'utilisation de poursuites stratégiques visant la participation publique (SLAPPS). Comme indiqué dans les éditions précédentes de ce rapport, il s'agit d'actions en justice intentées par des personnes et des organisations puissantes et riches, dans le but d'empêcher le contrôle public, notamment en entraînant la société civile dans des actions en justice longues et coûteuses ou en l'encourageant à s'autocensurer pour éviter les coûts d'une action en justice.

Il n'est peut-être pas exagéré de dire qu'après le Brexit, sur fond de dégâts causés par la pandémie et avec l'affirmation d'une autre vision de l'Europe par la Hongrie et la Pologne, c'est une lutte pour l'âme de l'UE qui est en cours. La question est de savoir si elle continue à évoluer en un bloc progressiste qui défend et prouve la valeur des libertés démocratiques, de l'État de droit, du respect des droits humains, de l'action contre le changement climatique et de l'inclusion de la société civile, ou si elle fait marche arrière et devient une institution axée uniquement sur le commerce et les avantages économiques, paralysée par l'affirmation d'une souveraineté présidentielle étroite, obsédée par le maintien des frontières, hostile aux migrants, et où seul l'argent peut circuler librement. La société civile doit continuer à être reconnue comme un allié clé dans la promotion d'une approche plus généreuse.

## QUELLE VERSION D'UNE GRANDE-BRETAGNE GLOBALE ?

Entre-temps, après avoir quitté l'UE, le Royaume-Uni s'est posé la question de savoir quel type de perspective internationale il adopterait : le commerce serait-il l'objectif primordial dans le cadre de la refonte de ses relations internationales, ou le pays défendrait-il quelque chose de plus sur la scène mondiale ? Pour la société civile à la recherche de signes annonciateurs, le coup a été rude en juin, lorsque le gouvernement britannique a annoncé que son agence de développement, le ministère du Développement international (DfID), serait fusionnée avec son ministère des affaires étrangères, le bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCO). Le Royaume-Uni n'était pas le premier État donateur à agir de la sorte - les gouvernements de l'Australie et du Canada ont procédé à des fusions similaires ces dernières années - mais cette démarche était particulièrement significative, car le Royaume-Uni a inscrit dans son droit interne, en 2015, l'engagement de consacrer 0,7 % de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD), ce qui en fait le deuxième plus grand donateur international après les États-Unis et le plus grand par habitant. Pour beaucoup de membres de la société civile, le DfID était considéré comme l'un des donateurs bilatéraux les plus ouverts et les plus favorables à la société civile.

Bien que l'idée ait été évoquée depuis longtemps par les membres de la droite du parti conservateur au pouvoir, la décision de fusion a été prise sans **consultation préalable** de la **société civile** et a même semblé choquer de nombreux membres du **personnel du DfID**. En pleine pandémie, et alors que le gouvernement venait d'opérer une volte-face politiquement embarrassante en réponse à la pression de l'opinion publique sur la fourniture de repas gratuits aux enfants défavorisés, on pouvait soupçonner que la décision avait été prise à la hâte pour faire diversion et pour plaire aux électeurs favorables au Brexit, désireux de s'éloigner davantage de l'internationalisme. La décision a été justifiée par des références à l'efficacité et à la cohérence des politiques, comme c'est **souvent le cas**, mais cela a suscité des **inquiétudes** quant au recentrage potentiel de l'APD du Royaume-Uni. L'APD s'éloigne d'une approche basée sur les droits et la lutte contre la pauvreté et les inégalités, pour converger vers des objectifs de politique commerciale et étrangère. Parmi les risques que cela soulève, citons le fait que le développement ne soit plus considéré comme un objectif à part entière, mais seulement comme un moyen de faire avancer les objectifs politiques nationaux, et que les gens deviennent davantage les bénéficiaires de l'aide, plutôt que celle-ci soit axée sur la réalisation de leurs droits.

La société civile britannique s'est également inquiétée du fait que, outre la perte d'une précieuse expertise en matière de développement, le Royaume-Uni abandonnait une grande partie du soft power qu'il avait acquise en fournissant l'APD, précisément au moment où il était plus faible sur le plan international suite à sa sortie de l'UE. Dans une certaine mesure, la politique d'aide du Royaume-

Uni dérivait dans cette direction depuis un certain temps, le DfID étant de plus en plus amputé de son personnel, ses ministres étant partagés avec le FCO et d'autres départements du gouvernement britannique **réclamant des fonds** de l'APD pour faire un travail plus axé sur la sécurité et les affaires que sur le développement. Cependant, l'abolition effective du DfID a clairement marqué une accélération significative de cette tendance. Les inquiétudes n'ont pas été apaisées lorsqu'en août, un nouveau programme britannique axé sur les travailleurs des chaînes d'approvisionnement du Sud a été presque entièrement **conçu et promu** en fonction des avantages pour les consommateurs britanniques.

Puis, en novembre, le gouvernement britannique a provoqué un nouveau choc en **annonçant** qu'il ne respectait pas l'engagement pris dans son manifeste et qu'il réduisait son APD à 0,5 % du RNB, en réponse à l'impact économique de la pandémie. Le RNB étant déjà en chute libre en raison des répercussions économiques de la pandémie, cette décision a entraîné une baisse considérable des dépenses de développement du Royaume-Uni. En janvier 2021, il a été **signalé** que les diplomates britanniques avaient reçu l'ordre de réduire d'au moins 50 % l'aide bilatérale. Il s'ensuit que les nombreuses OSC qui ont bénéficié du soutien du DfID peuvent s'attendre à une perte majeure de financement, et que les populations des pays du Sud, déjà durement touchées par la pandémie, seront reléguées au second plan par la reprise économique du Royaume-Uni. Il est inquiétant de constater qu'aucun engagement n'a été pris quant au moment où le niveau de 0,7 % serait rétabli. En même temps qu'il a annoncé la réduction de l'APD, le gouvernement britannique s'est engagé à **augmenter** les dépenses de défense de **21,8 milliards de dollars**. Les priorités post-UE du Royaume-Uni semblaient avoir été clairement énoncées.

L'importante communauté du développement international de la société civile britannique est confrontée à un combat difficile pour réaffirmer la valeur et le rôle du développement, et pour essayer au moins de revenir aux anciens niveaux d'APD. Le principal défi qu'ils devront relever est que les dépenses de développement international sont impopulaires auprès du public britannique. Les sondages d'opinion ont montré que **deux tiers des personnes**, toutes tendances politiques confondues, approuvaient la réduction de l'APD. À l'heure où le rôle international du Royaume-Uni est devenu un sujet de préoccupation majeur dans la politique intérieure et où nombreux sont ceux qui adoptent une position isolationniste, il est devenu très difficile de défendre la valeur du développement international. La société civile britannique n'a pas réussi à défendre la valeur du développement de manière à trouver un écho auprès de la plupart des Britanniques, ou au moins à l'éloigner de la sphère d'influence politique. Elle doit maintenant relever le défi considérable de présenter un nouvel argumentaire à un moment difficile.

## REPOUSSER LES LIMITES : LE TRAVAIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES NORMES INTERNATIONALES

En plus d'utiliser les leviers fournis par les institutions des droits humains et les accords internationaux existants, la société civile a prouvé une fois de plus en 2020 qu'elle était le moteur de l'innovation internationale en faisant pression pour de nouveaux engagements. Au cours de ce qui aurait dû être l'année de l'action climatique, la société civile s'est efforcée de promouvoir le développement et la compréhension de nouvelles normes en matière de droits humains liées aux impacts de la crise climatique.

L'un des fronts sur lesquels la société civile travaille est de faire reconnaître les droits des personnes déplacées par le changement climatique. Il n'existe pas de droit



Des activistes à Melbourne, en Australie, soulignent les impacts du changement climatique sur les migrations. Photo par John Englart/Creative Commons

international qui se rapporte spécifiquement au concept de « réfugié climatique », mais les efforts de la société civile tentent de changer cela. Amali Tower <sup>7</sup> de Climate Refugees <sup>7</sup> expose ici le raisonnement :

Le concept n'existe pas en droit international, mais les moteurs de la migration sont de plus en plus imbriqués, comme on le voit dans le cas des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par les conflits et les persécutions. Il en va de même dans le contexte de la migration climatique, qui pour des millions de personnes n'est pas une question purement environnementale, mais une **question de justice** <sup>7</sup>. Pour de nombreuses populations dépendantes de la terre, le changement climatique a des répercussions sur la survie et les moyens de subsistance, avec des effets qui vont bien au-delà de l'individu et qui touchent la famille, la communauté, la production et les entreprises locales. Ainsi, avant d'être un facteur contribuant à la migration, le climat est un facteur qui, pendant des années, cause des pertes et des souffrances profondes, s'exprime en pertes économiques et a des ramifications politiques. C'est le cas, par exemple, des agriculteurs de subsistance en Afrique subsaharienne, en Amérique centrale et dans de nombreuses autres régions.

Une grande partie de la discussion sur le cadre juridique s'enlise dans des conversations qui tournent autour du fait que la migration est en grande partie interne, ainsi que dans des projections apocalyptiques de déplacements. Le système international hésite à pousser à des conversations qui feraient de la migration une question de sécurité encore plus importante, et les États sont réticents à prendre des engagements qui offriraient une plus grande protection aux migrants ou aux réfugiés.

Ainsi, pour l'instant, les progrès se limitent à des engagements non contraignants pris par les États sous la forme du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui comprend certaines mesures liées aux migrations environnementales transfrontalières. La Plateforme sur le déplacement des personnes en cas de catastrophe est une initiative menée par les États qui fait du bon travail pour protéger les personnes déplacées à travers les frontières par les catastrophes et le changement climatique.

Nous nous sommes donc finalement mis d'accord sur le terme « réfugiés climatiques » ou « réfugiés du climat » pour provoquer la discussion. Pour mettre l'accent sur la responsabilité politique en matière de changement climatique. Pour sensibiliser aux impacts disparates du changement climatique, qui sont mortels

pour certaines personnes. Pour contribuer, provoquer et remettre en question les politiques publiques. Pour mettre en évidence les besoins en écoutant la voix des personnes concernées et les aider à obtenir une protection juridique. En bref, pour présenter le sujet comme une question d'égalité. Nous utilisons le terme « réfugiés climatiques » pour attirer l'attention sur la responsabilité politique des pays riches et de certaines industries pour garantir l'accès à la justice, la compensation, la protection et l'égalité à tous les niveaux, car les solutions doivent également être multidimensionnelles.

Des progrès ont été accomplis en janvier, avec la première **décision** du Comité des droits de l'homme des Nations unies concernant une plainte déposée par une personne demandant l'asile en raison des effets du changement climatique. Cette décision stipule que les pays ne peuvent pas expulser les personnes confrontées à des conditions induites par le changement climatique et qui contreviennent au droit à la vie. La plainte, déposée par un demandeur d'asile dont la demande avait été rejetée par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande et qui avait ensuite été expulsé avec sa famille vers son pays d'origine, les Kiribati, faisait valoir que l'élévation du niveau de la mer et d'autres effets du changement climatique avaient rendu l'île inhabitable pour ses habitants et que la pénurie de terres avait entraîné de violents conflits. Bien que dans ce cas précis, le Comité ait déterminé que la Nouvelle-Zélande n'avait pas violé le droit à la vie du demandeur, sa décision a avancé de nouvelles normes qui pourraient ouvrir la voie à de futures demandes d'asile liées au climat.

La société civile s'efforce également de faire de la destruction des écosystèmes - l'écocide - un crime légalement punissable et une nouvelle infraction reconnue au niveau international. Cette initiative est menée par la **Fondation Stop Ecocide**, qui travaille avec des avocats, des scientifiques de l'environnement et les États des Maldives et du Vanuatu. Ces derniers ont demandé, lors des réunions de la CPI, que l'écocide soit considéré comme un crime. En cas de succès, la campagne pourrait ouvrir la voie à des poursuites pour écocide devant la CPI si les procédures nationales ne parviennent pas à amener les auteurs à rendre des comptes. **Jojo Mehta**, de la Fondation Stop Ecocide, explique pourquoi les efforts se concentrent sur la CPI :

Nous utilisons le terme « écocide » pour désigner les dommages causés et la destruction massive des écosystèmes. Nous considérons l'écocide comme la cause première ou l'une des causes profondes de la crise climatique et écologique que nous connaissons. La destruction des écosystèmes perpétrée de manière répétée

et impitoyable par certaines des plus grandes entreprises du monde a exacerbé cette crise. Mais ce type de dommages irréversibles n'est pas considéré comme un crime au niveau mondial, et reste donc largement autorisé. Une entreprise peut demander à son gouvernement une licence ou un permis de pêche, d'exploitation forestière ou de fracturation hydraulique, l'obtenir et produire une destruction environnementale à grande échelle sans grande répercussion. Dans le monde dans lequel nous vivons, ce comportement est accepté et l'économie dépend fortement de cette dévastation. Nous pensons qu'il est temps de changer les règles.

L'une des principales raisons pour lesquelles nous visons la CPI est qu'il existe une procédure établie pour ajouter des crimes au Statut de Rome, qui régit les crimes internationaux. Actuellement, la CPI poursuit quatre crimes : le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et les crimes d'agression. En ajoutant le crime d'écocide au Statut de Rome, les auteurs de la destruction de l'environnement pourraient être arrêtés, poursuivis et emprisonnés comme des criminels de guerre.

L'écocide est en grande partie perpétré par des entreprises, et nous encourageons tous les pays à légiférer sur l'écocide dans leur propre juridiction. Cependant, les grandes entreprises, qui peuvent engager des avocats coûteux, ont encore beaucoup de possibilités de contourner ces lois. En revanche, en vertu du droit international, une entreprise peut être poursuivie même si elle n'est pas poursuivie par le pays où elle a commis le crime ou par le pays d'origine de l'auteur du crime ; tout État membre peut invoquer les principes de la compétence universelle s'il considère que le crime est suffisamment grave. Cela crée un potentiel d'applicabilité qu'aucun autre mécanisme mondial ne peut offrir.

Le processus comporte plusieurs étapes qui prennent un certain temps. Tout d'abord, un État ou un groupe d'États doit faire la proposition. Deuxièmement, une majorité simple de pays doit accepter d'en discuter. Troisièmement, un long processus de négociation entre les États est nécessaire pour parvenir au texte final et l'adopter. Et enfin, les États doivent le ratifier. La dernière fois que le Statut de Rome a été modifié, lorsque le crime d'agression a été ajouté, il a fallu sept à dix ans. Nous pensons que, dans le cas de l'écocide, le processus pourrait être beaucoup plus rapide parce que la prise de conscience du problème est beaucoup plus importante et que nous vivons une décennie décisive en termes de changement climatique et de possibilité de changer les choses. Les gouvernements s'éveillent à cette réalité et les citoyens en prennent conscience, donc nous estimons que le processus pourrait prendre environ cinq ans. Il ne



Des activistes d'Extinction Rebellion font campagne pour la codification de l'écocide en tant que crime en août 2020 à Londres, au Royaume-Uni. Photo par Peter Sum via Getty Images

faudra certainement pas les 20 ans qu'il a fallu pour parvenir à l'accord de Paris, car maintenant l'urgence est beaucoup plus claire.

L'élan se renforce. Plusieurs autres États, dont la Belgique, la Finlande et la France, ont exprimé leur **intérêt** ↗ pour faire avancer l'idée et, en novembre, le pape François a demandé que l'écocide soit reconnu comme un crime international contre la paix. La Fondation Stop Ecocide a réuni un groupe de juristes pour rédiger une définition juridique de l'écocide. Il est clair que les campagnes, tant sur les réfugiés climatiques que sur l'écocide, ont des obstacles considérables à surmonter, mais la société civile continuera à faire pression. L'histoire passée de l'engagement international de la société civile laisse espérer que ces idées novatrices finiront par se concrétiser.

## PERSPECTIVES D'AVENIR : LES NATIONS UNIES DANS UN CONTEXTE EN ÉVOLUTION

L'année en cours pourrait bien être significative pour le système international. Une opportunité clé provient du changement de présidence aux États-Unis, qui contient la promesse que l'hostilité chaotique de l'administration Trump envers la coopération internationale fera place à une approche plus constructive. L'administration Biden a entamé le processus de réintégration de l'Accord de Paris et annulé le retrait de l'OMS, et le président Biden s'est également **engagé** ↗ à réintégrer le CDH. Ceci offre l'opportunité non pas de revenir en arrière, au système international tel qu'il était avant Trump, mais pour l'administration Biden d'explorer et de modeler de nouvelles façons de travailler. La puissance économique et politique des États-Unis implique à la fois que les institutions mondiales manquent de crédibilité s'ils n'en sont pas un membre actif, et que leur réinsertion dans les processus internationaux qui sont encore principalement organisés autour des États va inévitablement changer la dynamique. Le moment présent offre au gouvernement américain une rare opportunité de réajuster ses relations avec le système international pour le bien de tous ; s'il pesait de tout son poids pour soutenir les initiatives mondiales clés en matière de droits humains, de justice sociale et de justice climatique, il pourrait faire une énorme différence dans la manière dont le monde se remet de la pandémie.

La regrettable vérité est bien sûr que les États-Unis ont souvent échoué à être une force du bien au niveau multilatéral. Ils pourraient rompre avec cette tradition, mais ils ne peuvent le faire s'ils comptent simplement réintégrer leurs anciens rôles.

Même en quelques années, les positions ont évolué et d'autres États ont occupé les espaces laissés vacants par les États-Unis. L'administration Biden devrait accepter cette nouvelle réalité avec discernement et humilité et s'engager à travailler en tant que partenaire de coalition et bâtisseur de consensus. Entre la Russie qui se comporte de manière répréhensible au sein d'institutions clés telles que le Conseil de sécurité des Nations unies et la Chine qui poursuit son programme clairement intéressé, les États-Unis devraient mettre de côté leurs intérêts personnels étroits dans leurs engagements mondiaux. Si l'administration Biden prend au sérieux les droits humains, les libertés démocratiques et l'action climatique dans le cadre de son réengagement multilatéral, elle devrait bien sûr travailler avec la société civile, qui est une source majeure de défense, de responsabilité et d'innovation sur ces questions fondamentales. Elle ne devrait pas chercher à coopter la société civile pour en faire un vecteur de ses programmes, mais plutôt respecter son autonomie et sa capacité à agir, et s'engager à collaborer avec elle.

La pandémie sera présente pendant un certain temps encore, étant donné la lenteur vraisemblable de l'accès aux vaccins dans de nombreux pays du Sud. De nouveaux efforts internationaux concertés sont nécessaires pour remettre en question le nationalisme en matière de vaccins et pour garantir l'accès universel aux vaccins en tant que droit humain dès que possible. Cela doit s'accompagner de tentatives de communication pour vaincre l'hésitation à se faire vacciner parmi certains groupes de population exclus. La société civile poursuivra ses activités de plaidoyer, mais les États doivent faire preuve d'un certain leadership humanitaire dans ce domaine. Il faut tirer les leçons de la réponse de l'OMS à la pandémie, qui peuvent avoir une pertinence plus large pour la coopération internationale dans son ensemble. Il convient de ne pas perdre de vue la reconnaissance des problèmes fondamentaux mis en évidence par la pandémie et qui ont aggravé ses effets, ni la possibilité de réagir aux perturbations qu'elle a provoquées. C'est une occasion d'apporter des changements radicaux, comme l'a souligné le Secrétaire général des Nations Unies en 2020, alors que les États du Nord, en particulier, se hâtent de renouer avec leurs habitudes.

Les impacts de la pandémie devraient forcer un **regain d'engagement** ↗ mondial envers les ODD, étant donné que de nombreuses personnes se sont appauvries, que les droits des femmes et des filles ont souffert et que les inégalités se sont intensifiées. Les demandes visant à mettre fin au racisme systémique, formulées en 2020 aux États-Unis et dans le monde entier, doivent être traitées de toute urgence. Il reste maintenant moins d'une décennie pour atteindre les objectifs ambitieux des ODD, dont beaucoup portent la marque de l'influence de la société civile. Pourtant, de trop

nombreux États ne semblent pas avoir pris les ODD au sérieux, ou agissent comme si ceux-ci pouvaient être atteints par le biais d'approches dirigistes et technocratiques. La société civile n'a pas été reconnue comme un partenaire égal dans la réalisation des ODD, et la nature basée sur les droits et les valeurs de justice sociale des ODD ont été constamment minimisées. L'appel de la société civile souligne que le relèvement après la pandémie offre l'opportunité de faire les choses différemment et mieux, et dans ce cadre, les ODD offrent une feuille de route.

Les processus internationaux de lutte contre la crise climatique, au point mort, doivent également reprendre leur cours en 2021. La COP26 en novembre doit être considérée comme la dernière chance réaliste pour les États de s'engager sur des objectifs réels de réduction de leurs émissions afin de ramener le réchauffement à un niveau gérable, et de démontrer comment ils atteindront leurs objectifs. Il faut saisir l'occasion d'une relance verte de la pandémie. Les voix de la société civile qui s'est mobilisée en masse avant la pandémie pour faire du changement climatique une priorité politique urgente, et qui se mobilisera certainement à nouveau dès que cela sera possible, doivent être entendues. Le changement climatique étant à nouveau sous les feux de la rampe, le système international a l'occasion de montrer pourquoi il est nécessaire à l'humanité, pour résoudre les problèmes que les États ne peuvent résoudre seuls. Il est dans notre intérêt à tous qu'il n'échoue pas ce défi, et c'est notre rôle à tous, au sein de la société civile, de faire pression pour que la COP26 montre le meilleur de ce que le système international peut accomplir.

En ce qui concerne les méthodes de travail de l'ONU, l'utilisation de la participation en ligne comme moyen de consultation complémentaire à la participation réelle devrait être davantage développée afin d'intégrer une plus grande diversité de voix de la société civile. Les changements plus fondamentaux demandés par la société civile - pour un défenseur de la société civile de haut niveau, un Parlement des Nations unies et une initiative citoyenne mondiale - doivent être pris au sérieux, et la société civile continuera à faire pression pour que des progrès tangibles soient réalisés dans ce domaine. Le processus de renouvellement du mandat ou de sélection d'un nouveau Secrétaire général des Nations unies doit être très transparent et donner à la société civile l'occasion de dialoguer avec les candidats et d'obtenir des engagements de leur part.

La société civile continuera à rappeler à tous ceux qui opèrent au sein du système des Nations unies qu'ils remplissent un rôle dont l'humanité a besoin. L'ONU, et tous ceux qui y travaillent, doit se souvenir de ses origines, il y a 75 ans, en réaction aux

horreurs de la guerre et aux effroyables crimes contre l'humanité perpétrés par le fascisme. Elle a promu la vision d'un monde construit autour de trois piliers, à savoir les droits humains, le développement durable, la paix et la sécurité. Soixante-quinze ans plus tard, l'ONU évolue dans un monde bien différent, où de nouvelles urgences sont apparues : non seulement la pandémie actuelle, mais aussi la menace existante du changement climatique. De grandes avancées ont été réalisées, mais les défis sont profonds et s'aggravent en ce qui concerne les questions fondamentales des droits humains, de l'égalité et de la paix. L'ONU doit représenter les meilleurs espoirs et les plus belles aspirations de l'humanité. La société civile l'exhortera à le faire et œuvrera avec elle pour qu'il en soit ainsi.



Dans l'espoir qu'il ne soit pas trop tard, des activistes des Philippines se mobilisent contre la crise climatique le 25 septembre 2020. Photo par Ezra Acayan/Getty Images